

Éditions responsables : Erika...  
03 239 2399 Centre de la Paixne ULB - Boulevard de la Paixne 1050 Bruxelles - Bureau de dépôt: Bruxelles X - P. 201936 - Mensuel - 2€. ne paraît pas en juillet - août

# ESPACE

---

## de libertés

---

Mensuel du Centre d'Action Laïque / MARS 2014 / N°427

---

### Dossier

# Génocide des Tutsi: la mémoire dans la peau

---

### Au pays des bougres

---

### De l'utilité du chômage



**3 Éditorial**

**Au secours, l'Inquisition revient!**  
Par Yves Kengen

**4 Droit de suite**

**L'avortement: un droit, clament  
3 000 manifestants**

**On nous écrit...**

**6 Livres ensemble****De l'utilité du chômage**

Olivier Bailly nous livre une vision inattendue du chômage : une sorte de mal nécessaire...

**La «culture du déchet» en guise de bonne année...**

Un article de Benoît Van der Meersch qui replace le Vatican au milieu de son village.

**Viellir à tout prix ?**

Dans la dynamique des débats du Point Info Laïcité, Nicola Bourgaux, ordonnateur de ces rencontres, en partage le fruit avec les lecteurs d'Espace de Libertés.

**Oui au double nom ?**

Porter à la fois le nom de son père et de sa mère: une question d'égalité, estime Sophie Rohonyi (et elle n'est pas la seule!).

**16 International****La Bulgarie, ses bougres et ses rebours**

«Bougre» vient de «bulgare», le saviez-vous? Vous en apprendrez bien d'autres sur cet étrange pays en lisant ce nouveau papier de Patrice Lestrohan...

**Homos, choisissez: fouet, lapidation ou mise à mort?**

Si l'homosexualité a été retirée de la liste des maladies mentales, elle n'a pas guéri la tête de ceux qui la condamnent. Et comme l'explique Aurélie Wielchuda, ça fait du monde!

**Migrations d'hiver.** Quand le pape s'offre un bain de foule à Lampedusa, il ne s'approche pas trop de ceux qui

viennent de prendre un bain de mer forcé. Pascal Martin fait le point.

**28 Dossier. Le génocide des Tutsi: la mémoire dans la peau**

Vingt ans après, le traumatisme est toujours bien vivace. Mais le travail de mémoire se forge au nom de la survie. Retour indispensable sur quelques aspects de cette entreprise criminelle et hallucinée.

**60 Entretien**

Jean Sloover a rencontré l'économiste atterré Jean-Christophe Defraigne (première partie).

**65 Coup de pholie****Romulus et Jésus**

Par Xavier De Schutter

**66 Chronique**

Jean Semal questionne l'humanisme sur fond de «privatisation de l'avenir».

**68 Espace de brièvetés****70 Culture****La Cité Miroir, la mémoire en perspective**

Visite guidée du nouveau lieu historique-culturel de la Cité Ardente, par Mélanie Noiret.

**Le cirque démocratique de la Belgique.** Un spectacle dont le titre se passe de commentaires, n'en déplaise à Pierre Schonbrodt.

**L'affiche s'affiche!** Frédéric Vandecasserie a visité pour vous une exposition insolite à Jemappes.

**Quand l'arpentage arpente les nouvelles connaissances**

Si vous ne connaissez pas encore l'arpentage culturel, laissez-vous initier par Frédéric Vandecasserie.

**Édito / Par Yves Kengen, rédacteur en chef****Au secours, l'Inquisition revient!**

Ils sont partout: en Belgique, en France, à l'Europe, et ils se démènent comme de beaux... diables. Les nouveaux croisés de la bien-pensance catho pure et dure ont investi le débat médiatique. Leur combat? Perpétuer les interdictions dans le domaine éthique. Interdire l'avortement. Interdire l'euthanasie. Interdire la recherche sur les cellules souches. Interdire l'homosexualité. Interdire l'éducation à la vie sexuelle et affective à l'école. Cette rage castratrice est largement alimentée, comme de nombreux journalistes l'ont démontré, par des groupuscules d'extrême droite.

Ces différentes sorties médiatiques et manifestations ont un point commun qui doit nous interpellier: le mensonge et l'absence de tout argument rationnellement fondé. Les «marchands de peurs» n'invoquent que des risques potentiels que, selon leurs délires pervers, les avancées éthiques font courir à notre société, à la famille, à l'intégrité de notre jeunesse. Avec un aplomb confondant, ces «bien-pensants» entendent faire la leçon au monde entier et imposer les valeurs chrétiennes à l'ensemble de la population. Nous n'avons évidemment rien contre le fait que les chrétiens vivent selon le code de valeurs que leur suggère leur clergé. Ça les regarde. Mais nous ne voyons aucune raison justifiant que les non-chrétiens dussent observer ces mêmes règles si tel n'est pas leur choix.

Ironiquement, c'est au plus fort des pressions religieuses sur la société civile que le comité des droits de l'enfant des Nations unies a demandé au Vatican, début février, de déférer devant la justice tous les pédophiles ecclésiastiques, critiquant leur protection par les autorités catholiques. C'est du lourd. Le comité souligne dans son rapport «sa profonde préoccupation quant aux abus sexuels d'enfants par des membres de l'Église catholique placés sous l'autorité du Saint-Siège, avec des religieux impliqués dans l'abus de dizaines de milliers d'enfants dans le monde». Et de poursuivre: «Le comité est profondément préoccupé que le Saint-Siège n'ait pas reconnu l'étendue des crimes commis et n'ait pas pris les mesures nécessaires pour traiter les cas d'abus sexuels d'enfants et protéger ces enfants, et ait retenu des politiques et des pratiques qui ont conduit à la poursuite de ces abus et à une impunité pour leurs auteurs». Et ce sont ces gens-là qui voudraient nous donner des leçons de morale?

Bien entendu, ce serait faire injure aux nombreux catholiques éclairés que de limiter aux seules exactions l'action de leur Église; ils sont nombreux, ceux qui œuvrent au service du bien commun. C'est à eux que nous en appelons pour former un front humaniste, suffisamment confiant dans la capacité de l'humain à gérer ses affaires sans qu'un clergé dévoyé ait à lui dicter ce qui est bon ou pas.

Certains souhaitent-ils rallumer les bûchers du Moyen Âge? Nous préférons ne pas subir une nouvelle période d'obscurantisme en attendant la Renaissance. On a déjà donné. 🌹

## L'avortement : un droit, clament 3 000 manifestants

Près de trois mille personnes s'étaient donné rendez-vous, malgré le froid, devant l'ambassade d'Espagne le 29 janvier dernier contre le projet de réforme de la loi sur l'avortement en cours actuellement en Espagne. Un nouveau texte qui n'autoriserait l'IVG que dans les cas où la femme aurait subi un viol ou parce que sa vie serait en danger. Mais aussi, une décision prise au niveau du gouvernement, sans aucun débat parlementaire ni dialogue avec la société civile.

européen des femmes, ou encore Karine Lalieux, députée fédérale.

### Deux poids, deux mesures ?

L'importance de la participation a impressionné les observateurs. La capacité de mobilisation des partisans



*Un œuf n'est pas une poule, un gland n'est pas un chêne.*

À l'invitation de la plate-forme Abortion Right ([www.abortionright.eu](http://www.abortionright.eu)), les manifestants se sont ensuite dirigés dans le calme et la pondération vers le Parlement européen. Plusieurs élus et personnalités ont tenu à s'exprimer, dont Pierre Galand, président du CAL, Edite Estrela, députée européenne dont le nom est désormais bien connu, Marc Tarabella, député européen, Viviane Teitelboom, députée bruxelloise et présidente du Lobby

de la loi démontre combien les défenseurs de la démocratie sont déterminés lorsque celle-ci est attaquée par des factions réactionnaires, inspirées par des leaders religieux engagés dans une escalade de revendications pour imposer la «loi des prêtres» à la société civile.

Certains d'entre eux n'ont d'ailleurs pas hésité à qualifier de «deux poids, deux mesures» l'attitude du CAL, défendant l'extension de la loi sur l'euthanasie en Belgique tout en critiquant la modification de la loi espagnole sur l'IVG. Ce raccourci montre bien le peu d'arguments dont disposent les religieux et surtout leur piteuse méconnaissance des dossiers. Car le législateur belge s'est appuyé, pour amener un texte devant le Parlement, sur toute la procédure démocratique nécessaire : débats en commission, auditions des professionnels, des associations et de toutes les parties prenantes concernées. Là où, comme énoncé plus haut, le gouvernement espagnol tente de passer en force en by-passant son Parlement.

Heureusement, nos députés ne sont pas dupes ; loin de se laisser influencer par les «marchands de peurs» dont les seuls arguments sont des délires fantasmagoriques sur d'improbables réactions en chaîne à l'ouverture d'une autorisation –qui n'est en aucun cas une obligation d'y recourir, faut-il le préciser– le Parlement belge se prononce, depuis la fameuse loi dépenalisant partiellement l'avortement de 1990, dans le sens d'une extension de la liberté de chacun à disposer de sa propre vie.

En cela, la Belgique témoigne d'une grande maturité éthique dont d'autres États, comme la très laïque France, pourraient utilement s'inspirer.

Yves Kengen  
Rédacteur en chef

## On nous écrit...

J'ai bien ri à la première lecture de l'article «Et Dieu créa le web» (le numéro de février) car je l'ai d'abord pris pour un poisson d'avril prématuré. C'est en le relisant que la perplexité m'a gagné, voire un sentiment de «trop peu».

Au fond, si nous sommes dans le registre sérieux de la linguistique, pourquoi l'auteur n'embraye-t-il pas plus franchement, par exemple en proposant d'expurger de notre langue tous les vocables d'origine religieuse qui continuent à la parasiter, comme «bibliothèque, sacrifice, fidèle, prophétie, théorème grâce, pardon, mythe», etc., sans oublier de mettre «salut» aux oubliettes, de même que «salam» ou «shalom» s'il vous prend l'idée de voyager.

Ainsi pourra se créer une sorte de novlangue laïque pur jus soutenue par une pratique assidue du SMS.

En allant plus loin, proscrivons visites de musées et contemplation des grandes œuvres des siècles précédents qui ne peuvent qu'être insidieusement préjudiciables à une pensée laïque revendiquée. Et dans la foulée, ne lésinons pas, pourquoi ne pas raser tous les édifices religieux qui nous entourent dans nos villes et villages, et qui sont autant d'atteintes à la liberté de conscience, en renommant bien entendu avec discernement tout l'espace ainsi dégagé ?

Enfin, gloire au progrès, c'est au surf sur internet que l'humanité laïque bafouée devra, son sauvetage, car, comme chacun sait, les réseaux sociaux, sites et forums en tout genre sont des havres d'harmonie numérique pour les êtres de raison que nous sommes : jamais ne s'y déverse la moindre parcelle de haine raciale ou religieuse à coups d'insultes ou de vulgarités bien senties.

Personnellement, j'aime mieux rire de tout ça sans arriver, malgré mes efforts, à souscrire à ce genre de propos qu'il faut bien qualifier de «surréalistes». Mais peut-on rire laïquement de tout avec tout le monde ? La suite nous le dira. J.-P.M

# De l'utilité du chômage

Le chômage est perçu comme un mal à combattre, tandis que le statut du chômeur navigue entre « victime » et « parasite » du système. Si, au contraire, le chômage était indispensable au fonctionnement de la société ?

Par Olivier Bailly  
Journaliste

L'objectif officiel: anéantir le chômage comme jadis on éradiquait la peste. Et donc le Graal absolu: le plein emploi.

Le 31 janvier 2014, le président du PS, Paul Magnette, et le président de l'Union wallonne des entreprises (UWE), Jean-François Heris, affirmaient qu'avec deux nouveaux emplois par entreprise wallonne, on parviendrait au « plein emploi » (à se demander pourquoi on n'y a pas pensé avant...).

En septembre 2013, Rudy Demotte lors des fêtes de Wallonie estimait que l'objectif du plein emploi en 2025 pour la Wallonie était « simplement faire preuve d'ambition ».

Parmi les prédécesseurs à cette incantation, en 2007, Nicolas Sarkozy avançait devant les caméras de TF1: « On aura le plein emploi je m'y engage, je le dis aux Français. En cinq ans, nous arriverons à 5% de chômage, comme les autres l'on fait. Il n'y aucune raison qu'on n'arrive pas à ce résultat. »<sup>1</sup>

Il faut croire qu'il y en avait quand même une. Cinq ans plus tard, *Le*

*Figaro*, peu suspect d'antisarkozysme primaire, constatait que « le nombre de postes détruits au cours du dernier quinquennat devrait frôler les 180 000. Aucun des prédécesseurs de Nicolas Sarkozy n'avait fait pire »<sup>2</sup>. Le président hyperactif quittait l'Élysée avec un taux d'inactifs dépassant les 10% et un nombre de chômeurs au niveau le plus élevé depuis 1999<sup>3</sup>.

L'explication? La situation économique difficile. Un peu court peut-être. Ajoutons-y l'augmentation constante de la productivité et le recours à la mécanisation de tâches jadis assumées par l'homme.

## Un plein emploi vide de sens

Pour Jean-Christophe Defraigne, professeur en économie à l'Institut d'études européennes de l'Université Saint-Louis (Bruxelles), le plein emploi relève du mirage. « Il représente une situation totalement exceptionnelle dans le système capitaliste. Il n'a existé que peu de temps en Europe ou aux USA, ou encore en économie de guerre comme sous l'Allemagne nazie. » Non seulement le chômage (corollaire à l'échec du plein emploi)

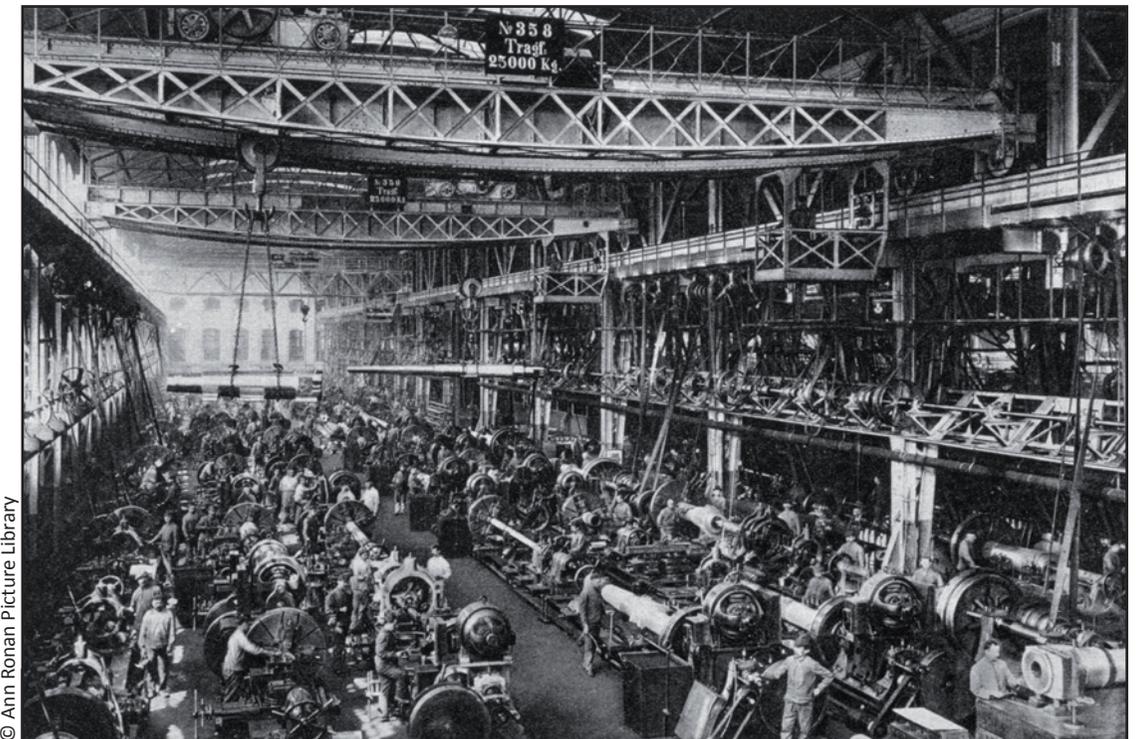
serait inévitable, mais il serait indispensable au bon fonctionnement de la production dans un système de libre marché.

D'abord, le chômage permettrait la destruction créatrice, soit le renouvellement incessant du tissu productif. Tel un courant dans un plan d'eau, le flux et le renouveau d'emploi empêcheraient l'eutrophisation de notre système de production. Ensuite et surtout, le chômage participe à l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi. Il permet de mettre la pression sur les travailleurs afin que le rapport entre ceux-ci et le patronat ne soit pas disproportionné. L'absence complète de chômage permettrait

aux travailleurs d'exiger toujours plus d'acquis sociaux.

Certes, on en est loin. Dans un monde du travail en crise, « le chômage est surtout utile pour le patronat », précise Henri Houben, économiste et chercheur au Gresea (Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative). « Il aide à faire pression, à ne pas augmenter les salaires, à ne pas améliorer la situation du travail, à encourager la flexibilité. Moins il y a de chômage, mieux les salariés se portent. L'acquisition des avantages pour les travailleurs est plus aisée. »

En bref, le chômeur discipline le travailleur.



© Ann Ronan Picture Library

Le plein emploi, c'était ça: l'industrie de l'armement chez Krupp, à Essen, en 1917.

1 Émission « Face à la Une », TFI, avril 2007.

2 Marc André, « Non, le bilan Emploi de Sarkozy n'est pas nul », mis en ligne le 16 mai 2012, sur <http://blog.lefigaro.fr>.

3 « Le bilan de Sarkozy », dans *Le Nouvel Observateur*, 25 avril 2012.



© Philippe Huguen/AFP

Chômage, quelle est ta victoire?

### D'assisté à valorisé

Cette approche, cynique, renvoyant chômeur et travailleur dos à dos dans l'adversité, a cependant un mérite: elle reconsidère le chômage. Celui-ci n'est plus un rouage défectueux mais une partie intégrante de la mécanique capitaliste. D'excroissance cancéreuse, le chômage passe ainsi au statut enviable d'organe vital pour le fonctionnement de notre société. Et la perception du chômeur devient radicalement différente. De «profiteur», «paresseux», «assisté», «inactif», «victime», «laissé-pour-compte», le bénéficiaire de revenus de remplacement devient un acteur à part entière de la société, sa présence n'étant pas justifiée par une tolérance morale mais une fonctionnalité précise.

À quel pourcentage s'élève le chômage «nécessaire»? «Le taux du chômage

«utile» dépend des caractéristiques structurelles du marché du travail, avance Jean-Christophe Defraigne. Il peut varier selon les caractéristiques du marché et selon les avancées technologiques.»

Pleinement assumer des personnes non actives au sein de notre société, des artistes, ou plus simplement des personnes qui ne se sentent pas aptes à participer au monde du travail, permettrait d'améliorer la qualité de la société et de décentrer la valeur du travail.

Comme l'avance l'historien Yves Zoberman, «la seule manière que nous avons trouvée de maintenir le lien social avec les personnes qui ne travaillent plus est de les indemniser, et donc de les rendre dépendantes. Seulement depuis des décennies, l'armée de réserve (NDLR: les chômeurs) ne cesse de croître, notamment sous l'effet du progrès technique

et de la mondialisation. Il devient par conséquent urgent de réfléchir à d'autres moyens de produire du lien social que par l'emploi».

## La fonction principale de l'activation est, entre autres, de «mettre la pression sur les travailleurs».

Si le plein emploi est une chimère, les plans prétendant l'atteindre deviennent des récits de science-fiction. Cela tombe bien: dans de nombreux cas, activer un chômeur revient à lui demander de se garer dans un parking déjà complet. Pour 45 postes à pourvoir, l'enseigne Décathlon a récolté 800 candidatures<sup>4</sup>. Récemment, l'appel pour un seul poste de direction dans le monde associatif a collecté 130 candidatures. Le travail manque et toutes les classes sociales sont touchées. Avec ce chômage accepté et valorisé, ces situations ubuesques prendraient fin.

### Universel mais utopique?

Problème, la fonction principale de l'activation est, entre autres, de «mettre la pression sur les travailleurs». Sans cette pression, le système de production basée sur le profit ne fonctionne plus.

Tant Henri Houben que Jean-Christophe Defraigne ne croient pas à l'émergence de cette approche du chômage utile, inconditionnel, dont une déclinaison pourrait être l'allocation universelle.

«Les salaires augmenteraient massivement, analyse le professeur de Saint-Louis. Il faudrait beaucoup mieux rémunérer les travaux pénibles alors que pour l'instant, ce sont des jobs mal payés. Des découpeurs de viandes bulgares sont payés 3,5 euros de l'heure en Allemagne. Avec l'allocation universelle, ce salaire de misère devient intenable. Techniquement, elle est possible, mais la question est surtout politique. La grande bourgeoisie va-t-elle se suicider? Va-t-elle désaccumuler et perdre en deux générations son pouvoir, ses privilèges, son influence? Se laisserait-elle déposséder? J'ai beau réfléchir, je ne connais aucun cas similaire dans toute l'histoire de l'humanité.»

Henri Houben rejoint le pessimisme de l'universitaire. «Soit ce revenu serait trop faible et cela ne change pas grand-chose. Pire, cela pourrait servir de prétexte pour porter préjudice à la sécurité sociale. Soit il est suffisant pour vivre et comment l'employeur pourrait-il accepter cela? Cela modifierait complètement le rapport de forces. Ce serait une lutte extrêmement dure et si c'est pour aller à la bataille, il y a des combats plus importants. Je préfère lutter pour que chacun puisse participer à la société en fonction de ses capacités contributives et que le temps libre soit partagé.»

Et Jean-Christophe Defraigne de conclure: «L'allocation universelle est très utopiste, plus qu'une Révolution qui renverserait le capitalisme...»



Publiés récemment sur le chômage et à lire

• Éric Rydberg, «Emploi, chômage: les deux faces d'un même marché», dans «Gresea Échos», n°76, décembre 2013.

• «Chômage: a-t-on vraiment tout essayé?», dans «Alternatives économiques», hors série n°99, 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

Et pour ajouter l'humour à la conscience,

• Erich Origen et Gan Golan, «Les aventures d'Ultra-Chômeur», Rennes, Presque Lune, 2013.

<sup>4</sup> Daniel Richard, «Tranches de vies... incomplètes», dans Gresea Échos, n°76, décembre 2013.

# La «culture du déchet» en guise en bonne année...

Le Vatican est, juridiquement, un État. Microscopique, certes, mais un État quand même. Surfant sur cette imposture et après avoir longtemps refusé les contraintes inhérentes à ce statut, comme pour la plupart des États, le début de l'année devient pour le Vatican aussi la période propice aux vœux en tous genres. Le pape François n'a pas dérogé à cette tradition.

Par Benoît Van der Meerschen  
Centre d'Action Laïque

Décidément doté d'un optimisme à toute épreuve, indiquant que «*c'est avec [...] confiance qu'il désire regarder l'année qui est devant nous*», il a présenté ses vœux aux représentants diplomatiques en poste au Vatican en citant précisément plusieurs situations de crise dans le monde (Syrie, Liban, Égypte, Irak, Nigéria, Centrafrique et Corée).

Puis, subrepticement, après pas mal d'élan de compassion, au détour d'une supplique contre la faim dans le monde et avant de conter son voyage à Lampedusa, François I<sup>er</sup> évoque «*tant de nourriture gaspillée chaque jour en de nombreux endroits dans le monde, immergés dans ce que j'ai plusieurs fois défini comme la culture du déchet*»<sup>1</sup>.

## Horreur

De prime abord, une pareille critique radicale des dérives de notre société de consommation «*colle*» plutôt bien à l'image sociale dont souhaite se revêtir le nouveau pape. Cependant, il y a loin de la coupe aux lèvres.

Et en effet, même si le Vatican pense beaucoup à sa communication, il est illusoire d'espérer arriver à masquer les tendances les plus rétrogrades du clergé catholique si, d'emblée, la première illustration donnée par le pape à cette «*culture du déchet*» se résume à ceci: «*Malheureusement, ce ne sont pas seulement la nourriture ou les biens superflus qui sont objet de déchet, mais souvent les êtres humains eux-mêmes, qui sont jetés comme s'ils étaient des choses non nécessaires. Par exemple, la seule pensée que des enfants ne pourront jamais voir la lumière, victimes de l'avortement, nous fait horreur [...]*»<sup>2</sup>.

Point n'était donc besoin de trop attendre pour voir le vernis communicationnel du nouveau pape craquer de toutes parts: malgré les apparats de l'autoproclamé défenseur des pauvres, rien de bien neuf sous le soleil romain.

Et pourtant, si l'incise et brève dans les vœux précités, le vocabulaire et la comparaison, eux, sont d'une violence inouïe. Et les mots, fussent-ils d'ins-

piration divine, sont rarement choisis au hasard. Si un fœtus<sup>3</sup> se voit taxé de «*déchet*», en suivant cette logique jusqu'au bout, doit-on en déduire que le ventre d'une femme est une «*poubelle*»? Que ceux qui à un moment de leur vie posent un choix sont forcément «*orduriers*»? Cette violence témoigne de l'inflexibilité des positions du clergé catholique mais, dans le même temps, sur le plan éthique, de leur volonté de revenir sur bon nombre d'acquis de ces dernières décennies.

## Hitler avait raison

Enfin, elle prépare aussi le terrain à toutes les outrances. Car en utilisant de pareils termes, le pape lui-même ouvre les vannes aux plus extrémistes de ses fidèles et leur donne un blanc-seing pour tomber dans l'ignominie. Souvenons-nous ainsi de ceux que la presse avait surnommés «*les nouveaux croisés de l'anti-avortement*»<sup>4</sup> en leur déroulant un tapis rouge médiatique à la veille d'une manifestation impropre-

ment appelée «*marche pour la vie*». Aujourd'hui, sur son blog, lorsqu'il évoque les débats au Parlement sur l'extension de la loi sur l'euthanasie aux mineurs, Anthony Burckhardt n'hésite pas à vilipender l'éditorialiste du journal *Le Soir* de la sorte: «*J'ai nommé: Béatrice D. Dans un éditorial récent de Der Abend, celle-ci rompt le cordon sanitaire qui entourait les idées du Führer! En un paragraphe, trois lignes, elle valide de facto une partie du plan Aktion T4. Celui par lequel le troisième Reich supprima des milliers d'handicapés, incurables et autres individus jugés indignes de vivre... Certes, Béatrice D. est un peu plus subtile que l'oncle Adolf. Elle justifie l'euthanasi des mineurs au nom de la détresse, de l'empathie... Pour peu on lui décernerait le prix Nobel de la Paix!*»<sup>5</sup>

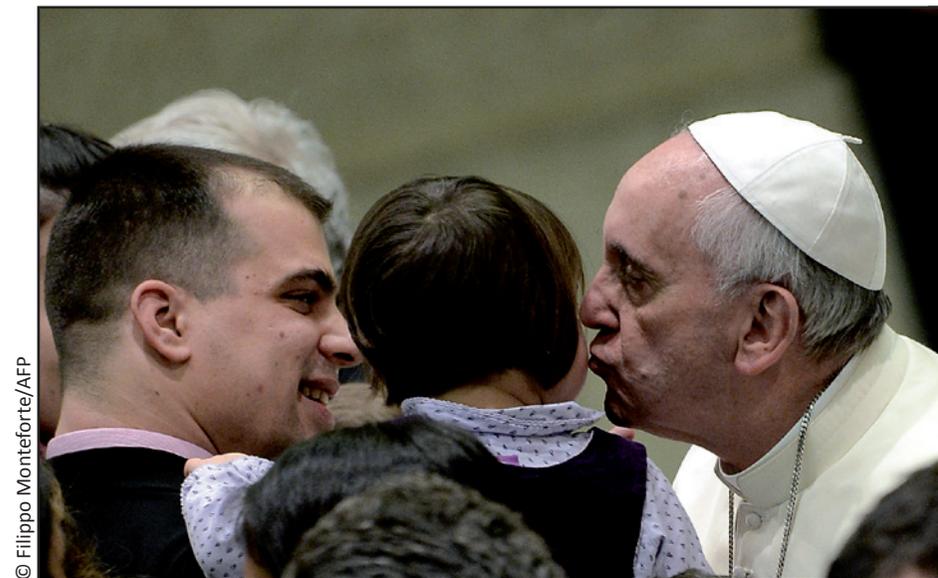
«*La bonne foi est une vertu essentiellement laïque, qui remplace la foi tout court*», écrivait André Gide. À la lecture des «*arguments*» précités, il nous en faudra visiblement plus et davantage dans les années à venir... ✝

3 Le pape François I<sup>er</sup> utilise le mot «*enfant*» évidemment.

4 Ricardo Guttierrez, «*Le nouveau visage de la lutte contre l'IVG*», dans *Le Soir*, 26 mars 2011.

5 Le texte est intitulé: «*Hitler avait raison*»... Sans commentaires.

*Laissez venir à moi les petits enfants (Marc 10:14).*



© Filippo Monteforte/AFP

1 Discours du pape François I<sup>er</sup> au corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, 13 janvier 2014.

2 Discours du pape, *ibid.*

# Vieillir à tout prix ?

L'allongement de la durée de vie est généralement considéré comme l'une des grandes évolutions de notre époque. Mais dans quelles conditions ?

Par Nicola Bourgaux  
Centre d'Action Laïque

Dans nos pays occidentaux, il est indéniable que le développement de la médecine et la démocratisation des soins de santé constituent des avancées prodigieuses qui ont considérablement accru notre espérance de vie. Mais, d'un point de vue laïque, cette augmentation du temps de vie ne peut être envisagée comme un véritable progrès que si elle s'accompagne du maintien d'un niveau satisfaisant de qualité de vie pour les personnes vivant de plus en plus longtemps. Vivre une dizaine ou une vingtaine d'années en plus n'a de sens que si l'individu est respecté dans sa dignité et son autonomie et peut jouir de son humanité au maximum de ses potentialités.

## Méritocratie

Or, dans nos sociétés, force est de constater le peu qui est mis en œuvre pour pallier la dépendance des âgés et l'eugénisme avec lequel est appréhendée la vieillesse. Bien vieillir, c'est en quelque sorte ne pas vieillir. Outre le maintien d'une santé irréaliste à un âge avancé, il faudrait que cela ne se voie pas ou si peu, que l'on puisse, de façon illusoire, saluer le peu d'emprise que le temps a sur les personnes.

La façon dont nous appréhendons la vieillesse n'est pas épargnée par l'idéologie méritocratique qui domine largement notre société. L'âgé doit s'être assuré une bonne pension, être propriétaire de son habitation, avoir eu une hygiène de vie parfaite. Et s'il a des problèmes de santé ou d'argent et qu'il a fumé ou n'a jamais mis un sou de côté, c'est à lui qu'on en attribuera la responsabilité. À peu de chose près, c'est comme s'il avait mérité son cancer ou sa précarité.

Cette responsabilisation des personnes face à la vieillesse, à un moment où elles sont fragilisées et ont besoin d'être protégées par la collectivité, a pour conséquence l'individualisme et l'effilochement du lien social.

Puisqu'elles n'ont pas le droit de (mal) vieillir et que leur devenir ne dépend que d'elles, celles-ci peuvent se lancer, en réponse à cette situation anxiogène, dans une quête désespérée de jeunesse et de confort matériel exacerbée par une culture très occidentale de la compétition.

Le must pour une personne de 60 ans c'est d'en paraître 10 de moins que

ses semblables. On essaye à tout prix de camoufler les signes révélateurs du vieillissement et la moindre perte de performance est vécue comme une grande humiliation. Ceci explique pourquoi il n'est pas rare de voir des personnes en proie à des problèmes de mobilité qui préfèrent s'enfermer chez elles plutôt que d'arpenter les rues munies d'une canne.

## Jeunisme et productivisme

Face au vieillissement, la médecine générale n'est qu'un plus rouage permettant de maintenir la mécanique interne. De nouvelles spécialités telles que la médecine esthétique, la médecine anti-âge, la diététique nutritionnelle et la chirurgie esthétique sont venues compléter le tableau clinique. Leur recours, permettant d'entretenir un moment l'illusion du contrôle sur le temps. On se retrouve face à une marchandisation de la médecine qui est inacceptable pour le mouvement laïque.

Dans l'imaginaire collectif, une dichotomie fantasmatique s'est créée entre le jeune et l'âgé, entre l'autonome et l'assisté. Notre société jeuniste et productiviste a ainsi fait perdre à l'âge sa dimension positive associée à la maturité et à la sagesse, pour ne laisser qu'une connotation péjorative liée à la peur de la mort.

Face à cette tyrannie du bien vieillir, le moment de la vieillesse vient une fois de plus appuyer les inégalités entre les pauvres et les riches. Entre ceux qui, enfant, ont bénéficié d'un milieu socio-économique favorable



© Robyn Beck/AFP  
Madonna et sa canne : Granny award.

qui leur a permis d'acquérir une bonne éducation et leur a assuré plus de chances de réaliser une bonne carrière professionnelle, et ceux pour qui cela n'a pas été le cas. Entre ceux qui ont les moyens de maintenir leur santé et de se préserver des effets du temps, et ceux, précarisés, qui sont contraints d'arbitrer entre différentes priorités et à renoncer parfois à se soigner. ✦

# Oui au double nom ?

Le plus souvent, le combat pour l'égalité des femmes et des hommes s'illustre par des thèmes comme l'égalité salariale. Pourtant, une réforme de l'attribution du nom de famille dans le sens du double nom à l'instar de l'Espagne illustrerait aussi, symboliquement en tout cas, l'évolution de nos sociétés vers cette égalité indispensable à l'émancipation féminine.

Par Sophie Rohonyi  
Centre d'Action Laïque

Des institutions aussi connues que respectées (ONU, Conseil de l'Europe) ont constaté l'isolement de la Belgique en Europe en ce qu'elle ne permet pas aux femmes de transmettre leur nom de famille à leur enfant, système hérité du XIII<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs députés ont tenu à y répondre à travers différentes propositions de loi. Écolo propose le libre choix des parents à choisir soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit le double nom. En cas d'absence de choix ou de désaccord, le double nom l'emporterait avec un ordre déterminé par tirage au sort. Les FDF et les socialistes vont plus loin en demandant le double nom automatique. À cette différence près que le texte FDF détermine comme ordre le nom du père suivi du nom de la mère, tandis que le texte PS propose de laisser aux parents le choix de l'ordre des deux noms, et à défaut d'accord le nom du père suivi du nom de la mère.

## Établir la double filiation

Face à ces propositions, la ministre de l'Égalité des chances les a condensées dans un projet de loi. Celui-ci privilège

la triple option laissée aux parents: le nom du père, le nom de la mère ou le double nom, ce dernier permettant au père et à la mère de trouver tous deux «confirmation de leur qualité de parent dans le nom de famille de leur enfant.» En cas d'absence de choix de l'ordre des deux noms ou de désaccord, le nom retenu serait celui du père car «ancré dans la tradition». La responsabilité pesant alors sur les parents et les éventuelles pressions des familles respectives seraient pourtant très importantes en ce que le nom et l'ordre choisi pour l'enfant aîné s'imposeraient à ses futurs frères et sœurs.

Ne pouvant occulter l'avis d'experts sur une telle question sociétale, la Commission Justice de la Chambre a mandaté son Comité d'avis pour l'Émancipation sociale de lui rédiger un rapport suite à l'organisation d'auditions.

Ont ainsi été auditionnés six professeurs d'université enseignant le droit de la famille à la KUL, l'UCL, l'Universiteit van Antwerpen, l'ULB et l'ULg. À l'unisson, ils dégagèrent de la récente jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme

une obligation pour la Belgique de réformer ses règles d'attribution du nom. Pour cinq d'entre eux, la solution à privilégier était celle du double nom automatique pour établir la double filiation, le nom du père suivi du nom de la mère. Au regard de la situation de la mère comme parent inconditionnel en vertu du principe «mater semper certa est», le père recevrait ainsi une «compensation» à cette filiation automatique de la mère et se responsabiliserait dans l'éducation de son enfant. Les possibilités de litiges au sein des familles à propos du choix du premier nom seraient évitées, de même que des solutions arbitraires comme le tirage au sort ou l'ordre alphabétique.

## Le sens du nom

Pour Vera Claes de l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes, le système actuel doit changer: «*il s'agit de l'article le plus discriminatoire de notre Code civil.*» Attention toutefois à ne pas uniquement tendre vers une égalité formelle entre les hommes et les femmes mais bien vers une égalité factuelle. Est cité à l'appui l'exemple des Pays-Bas où seuls 5% des couples hollandais optent pour le nom de la mère, preuve en est qu'il faut aller plus loin et certainement pas imposer le nom du père à défaut d'accord, faisant la part belle aux rapports de force entre parents. La solution privilégiée serait donc le double nom automatique, les parents décidant de l'ordre des deux noms. En l'absence d'accord, le premier nom du père serait suivi du premier nom de la mère.

Bernard de Vos, Délégué général aux droits de l'enfant, estime quant à lui qu'au-delà des considérations juridiques, il faut s'interroger sur le sens du nom: en nommant l'enfant, les parents s'engagent tous deux à son éducation. La réforme du nom peut être bien venue mais dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Doivent en outre être prises en considération les nouvelles formes de projet parental: GPA, don de gamètes, etc. La question de savoir si le nom doit faire référence à la réalité parentale ou biologique devrait être en tout cas être posée alors que les couples «monosexués» sont absents du débat. Il privilégie ainsi le double nom automatique, tout en appelant les députés à la plus grande prudence concernant les enfants issus de familles monoparentales pour qu'ils ne soient pas discriminés de par leur patronyme unique.

Bien qu'en l'absence d'une demande sociale et laïque forte d'une modification de notre droit civil, celui-ci doit pouvoir évoluer en fonction des besoins individuels. Toutes les évolutions législatives éthiques ont d'ailleurs précédé l'opinion publique: euthanasie, avortement, mariage homosexuel... La difficulté demeure que si le double nom fait quasi-unanimité, l'ordre des deux noms continue de faire débat. À cet égard, le mouvement laïque appelle de ses vœux une individualisation des droits et par conséquent le droit de tout enfant majeur à pouvoir choisir, une fois dans sa vie, de modifier l'ordre des noms sur simple demande à la maison communale. Qu'à cela ne tienne, «*Car par le nom connaît-on l'homme?*»<sup>1</sup> et la femme! 

<sup>1</sup> Citation de Chrétien de Troyes, Perceval.

**18** La Bulgarie, ses bougres et ses rebours

**22** Homos, choisissez : fouet, lapidation ou mise à mort ?

**25** Migrations d'hiver



# La Bulgarie, ses bougres et ses rebours

Pauvreté, immolations de désespérés, corruption endémique, impunité de politiques ripoux, etc. Les réalités du «pays des bougres», sombre curiosité de l'Union européenne, sont moins attrayantes que ses paysages. La classe dirigeante festoie toujours d'un cœur léger, mais la population, elle, se lasse de trinquer...

Par Patrice Lestrohan  
Journaliste

À l'heure où *Espace de Libertés* mettait sous presse, les autorités bulgares se proposaient de mener à terme un de leurs grands projets, copié sur leurs voisins grecs : l'édification d'un «mur», en réalité une ligne de barbelés avec miradors, de 30 kilomètres de long aux points de frontière jugés trop poreux avec la Turquie. Ceux qu'empruntaient bien sûr jusqu'à présent le plus d'immigrés clandestins et notamment des réfugiés syriens. Réfugiés regroupés ensuite dans des «centres d'accueil» un peu moins rudimentaires, semble-t-il, depuis l'arrivée de l'aide internationale. De Nicosie à Paris, les «sécuritaires» de tout poil se réjouiront peut-être de cette innovation à fils de fer. Pas acquis qu'elle rehausse l'image, un peu grise, du pays.

## Un roi ministre

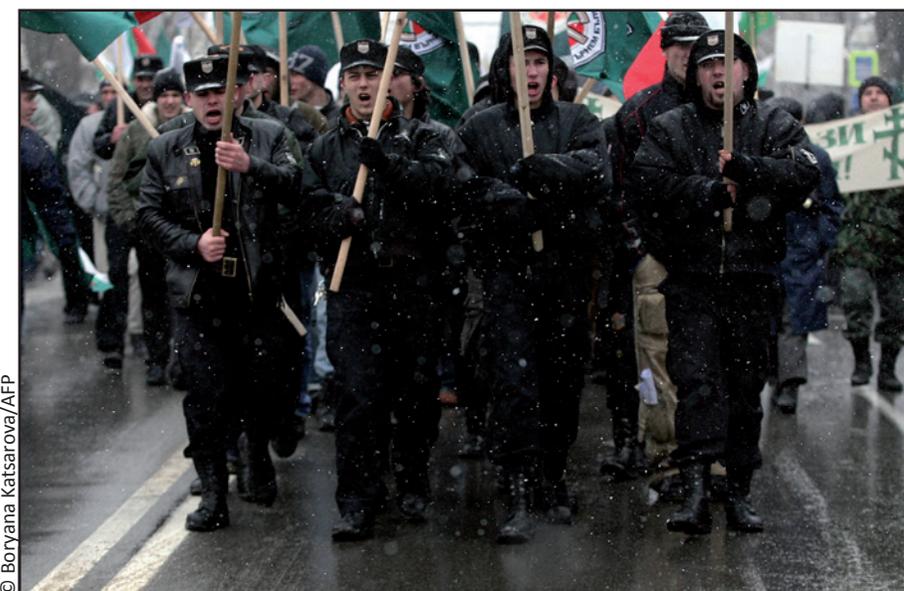
Secouée, l'année écoulée, de scandales et d'incessantes manif trop peu remarquées à l'étranger, la Bulgarie (7,3 millions d'habitants) est en effet souvent tenue, dixit son

Premier ministre lui-même qui le déplore bien sûr, pour «*le mauvais élève de l'Union européenne*». Union qu'elle a rejointe, non sans mal, au 1<sup>er</sup> janvier 2007 comme la mitoyenne et guère plus considérée Roumanie. Les deux nations cultivent naturellement d'autres points communs. Comme s'il était besoin d'en rajouter, des gouvernements ou différents partis du Vieux Continent les accusent par surcroît de vouloir inonder l'Europe plus prospère de Roms charpardeurs comme de travailleurs prêts à s'employer au moindre coût. Échaudé par l'affaire du mythique plombier polonais de naguère, on attend tout de même de voir.

À vrai dire, le «mauvais élève» présumé est aussi un élève malheureux. Pourvue de plages de rêve et d'avenant sites historiques, la Bulgarie attire bien du monde chaque été : moins que la Grèce mais presque autant que la Croatie. Après comme avant l'entrée dans l'Europe, les réalités courantes sont moins paradisiaques. D'abord, c'est la nation la

plus pauvre des 28. Le salaire moyen y est royalement de 390 euros et le SMIC est fixé à 150 euros (contre 565 au Portugal par exemple). Preuve d'une désespérance certaine : une dizaine de Bulgares au bout du rouleau se sont, spectaculairement parfois, immolés par le feu l'an dernier.

revenu au pouvoir, au titre de Premier ministre, après la chute du mur de Berlin. Sept gouvernements se sont ainsi succédé en six ans, entre 1991 et 1997, à l'heure de l'apprentissage, loin d'être achevé, de la république parlementaire. Jusqu'à plus ample informé, c'est encore



© Boryana Katsarova/AFP

Les bons bougres du parti d'extrême-droite nationaliste Ataka, lors d'une sympathique commémoration du héros Vasil Levski en février 2009.

Certains d'entre eux ont toutefois pu être sauvés in extremis. Signe évident en tout cas d'un pessimisme généralisé, le taux de natalité est l'un des plus faibles de l'UE, le taux d'avortements quasiment le plus élevé, cependant que le pays décroche la palme au rayon de la mortalité, générale comme infantile. *No future* pour les «bougres» ?<sup>1</sup>

Tout n'est que records à rebours en Bulgarie, unique pays de l'Est dont un ancien souverain, Siméon II, soit

la seule contrée de l'Union qui n'a jamais condamné un ministre pour l'exercice délictueux de ses fonctions. Et pas même l'ancien titulaire de l'Intérieur qui avait publiquement reconnu sa proximité avec des chefs de gangs. Les éminences arrêtées ont toutes bénéficié de non-lieux faute de preuves. Et de témoins... Les hautes instances de Bruxelles, des ONG spécialisées mais surtout les Bulgares eux-mêmes n'en finissent pas de le déplorer : plus réduite sans doute aujourd'hui, la corruption reste le

<sup>1</sup> Le substantif de «bougre» dérive en effet directement du latin *bulgarus*.



© Valentina Petrova

En 2006, le bout de la route pour le « parrain de la drogue » Ivan Todorov, alias « Le docteur ».

fléau local. En 2008, fâchée que Sofia n'inverse pas la tendance, l'UE avait même suspendu le versement d'une partie de ses aides.

### Suffrages à vendre

On a encore pu le lire dans un rapport officiel qu'un quart des nationaux reconnaît sans ambages y avoir été, une fois au moins, d'un petit cadeau pour décrocher un service administratif, tous secteurs confondus: la justice et la police aussi bien que l'éducation et la santé. Les médias français font actuellement des gorges chaudes de l'achat de voix électorales dont sont suspectés l'aviateur Serge Dassault et ses proches collaborateurs dans la grande banlieue parisienne. Le procédé demeure courant là-bas où il suffit à l'occasion d'une petite dizaine d'euros pour s'attirer le suffrage d'un Tzigane. Pas simple au demeurant de s'y retrouver

dans ce complexe univers politique: l'actuel gouvernement à dominante socialiste ne survit ainsi que grâce à l'abstention bienveillante d'un petit parti nationaliste et xénophobe, au nom expressif d'« Attaque » (*Ataka*). L'éruptif leader de cette agressive formation s'est encore fait remarquer début janvier en injuriant, dans un état très imbibé, une diplomate française. Peccadilles en un sens...

« *Il y a deux secteurs lucratifs en Bulgarie: la politique et les affaires criminelles* », a en effet pu dire un grand écrivain national. Un galonné qui dirigea le contre-espionnage y est allé encore plus fort: « *La Bulgarie n'est pas un État qui a une mafia, c'est une mafia qui a un État* »<sup>2</sup>. Il n'est plus très original de l'écrire: copie conforme du modèle soviétique pendant les années rouges, le pays, ou du moins sa classe dirigeante, est passé d'un soviétisme total à un capitalisme débridé avec

la même avidité et la même absence de scrupules que l'ex-tuteur russe (à Sofia, l'alphabet est également cyrillique et la religion majoritaire orthodoxe). Privatisations et accaparements divers y ont là aussi été menés à la hussarde, sinon au couteau (ou au revolver) comme à Moscou ou Saint-Pétersbourg, au profit prioritaire de figures du régime précédent. Voilà quelque vingt ans, pendant les guerres de l'ex-Yougoslavie, les mêmes – ou leurs semblables – amassaient encore des tas d'or en faisant affaire avec une Serbie placée sous embargo international. Confirmés dans leur rôle de nomenklaturistes, ces esprits inventifs ont su depuis faire prospérer leur capital et leurs avantages sociaux variés.

### Boïko karateka

Ce sont aussi bien sûr ces répétitives affaires de corruption qui ont amené des milliers et des milliers de Bulgares, jeunes pour beaucoup, à défiler presque chaque jour et pendant cinq mois au moins l'an dernier. Une colère d'abord déclenchée par une formidable augmentation des tarifs de l'électricité qui avait fait grimper les notes mensuelles de certains particuliers jusqu'à cent euros, les deux tiers donc du SMIC. Du coup, la population en est venue à suspecter des ententes, couvertes par les politiques, entre les trois sociétés étrangères qui se partageaient le marché local. Le Premier ministre du moment, homme fort de la droite libérale, Boïko Borissov a d'ailleurs laissé son fauteuil dans ce feuilleton à haute tension. Pour démissionner, il n'avait d'ailleurs que l'embarras dans le choix des motifs: il était en effet compromis,

aussi, dans un formidable scandale d'écoutes téléphoniques.

## « Il y a deux secteurs lucratifs en Bulgarie: la politique et les affaires criminelles. »

Cinquante-cinq ans en juin, le robuste Boïko résume à lui tout seul la Bulgarie « d'en haut » de l'après-soviétisme. Ex-entraîneur national de karaté, il a d'abord joué les gardes du corps du dernier dictateur communiste, Todor Jivkov. Reconverti à temps dans la « sécurité privée », il a ensuite assuré la protection personnelle... de l'ancien roi Siméon II revenu donc au pays, cinquante ans après, pour tâter à nouveau de politique. Il y a visiblement apporté la preuve de ses mérites: devenu chef de gouvernement (2001-2005), l'ex-souverain, pas trop rancunier ou averti des réalités locales, lui confiait le secrétariat général de la police! De promotion en élection, l'entrepreneur Boïko s'est donc finalement hissé à la tête du gouvernement un peu plus tard. Inapte à former un cabinet après les dernières législatives (mai 2013), il attend aujourd'hui, sous un gouvernement guère plus populaire que le sien, le retour du balancier. C'est selon. Fatalistes, écœurés ou déprimés, les électeurs boycottent en masse les consultations électorales: 52% d'abstentions par exemple au printemps dernier. Désaveu que les nantis de Sofia gagneraient à ne pas minimiser... 🌿

2 Version locale d'une formule fameuse de Mirabeau: « *La Prusse n'est pas un État qui a une armée, c'est une armée qui a un État.* »

# Homos, choisissez : fouet, lapidation ou mise à mort ?

Retirée de la liste des maladies mentales de l'OMS en 1992, l'homosexualité devrait aujourd'hui être considérée comme une simple orientation sexuelle. Une large majorité de pays dans le monde continue néanmoins à mener des politiques discriminatoires vis-à-vis de la minorité LGBTI. Celles-ci varient du traitement différencié en matière de mariage et de filiation à la peine de mort dans les cas extrêmes.

Par Aurélie Wielchuda  
Centre d'Action Laïque

Dans 77 pays, l'homosexualité est interdite et passible d'emprisonnement. La sentence applicable varie selon les pays et peut aller jusqu'à l'emprisonnement à vie. Dans huit pays, la peine de prison est supérieure à 14 ans d'emprisonnement. En Afghanistan, en Arabie Saoudite, aux Émirats arabes unis, en Iran, en Mauritanie, au Soudan et au Yémen, les relations homosexuelles sont passibles de mort. Dans les pays dont le système juridique est basé sur la Charia, les relations hors mariage sont la plupart du temps considérées comme un crime. Dans les pays concernés, le fait que la relation soit homosexuelle est un fait aggravant. Pour les hommes, la première condamnation est souvent punissable de mort (toujours au Soudan et en Mauritanie). La peine pour les femmes ne s'applique généralement qu'après plusieurs condamnations (prison, fouet, lapidation). Dans quarante de ces pays,

principalement en Afrique, seules les relations homosexuelles entre hommes sont punissables. Sont alors appliquées les «lois sur la sodomie». Dans la pratique, ces lois ne s'appliquent qu'aux couples homosexuels.

Aujourd'hui, l'association 76 Crimes estime que 53 personnes sont emprisonnées dans le monde pour leur orientation sexuelle, et 40 de plus en attente de procès. Cette liste est cependant probablement très en deçà de la réalité en raison du manque de liberté de la presse dans de nombreux pays où l'homosexualité est illégale. En outre, l'exemple du Nigéria montre que les chiffres officiels ne correspondent pas nécessairement à la réalité. Au Nigeria, l'homosexualité est punissable de peines de prison pouvant aller jusqu'à 14 ans. Un tribunal islamique du Nord du pays vient cependant de condamner à mort



© Afriqueinside.com/see-ming Lee

*Revendiquer son homosexualité en Afrique : courage ou inconscience ?*

onze musulmans accusés d'homosexualité. Un douzième homme, chrétien, sera lui jugé par un tribunal laïque.

Il n'existe pas de chiffres sur le nombre de condamnés à mort pour homosexualité. En Iran, le nombre de personnes tuées pour leur orientation sexuelle depuis l'avènement de la république islamique en 1979 est estimé à 4 000.

## Des conséquences civiles dramatiques

Au-delà de la sanction en elle-même qui est une violation intolérable des libertés fondamentales des individus, la péna-

lisation de l'homosexualité conduit à une fragilisation extrême des homosexuels. Victimes d'abus en tous genres, ils se voient empêchés de porter plainte : l'aveu d'un rapport avec une personne du même sexe les mènerait tout droit en prison. L'association Freedom and Roam Uganda dénonce ainsi la violence des insultes à l'encontre de la communauté LGBT dont les membres sont traités de bêtes, de monstres et publiquement insultés dans les médias et par les politiques.

Plus grave, ces discriminations se font également sentir dans des domaines comme l'emploi ou la santé, menant à

un taux de chômage, de suicide ou de mort par VIH extrêmement inquiétant chez les homosexuels.

Certains pays organisent de véritables chasses aux homosexuels. La BBC a dénoncé la complicité de la police et de l'armée dans une véritable campagne de viols et de meurtres d'hommes homosexuels en Irak: l'homosexualité n'est pas interdite en soi dans le pays, mais le gouvernement refuse de les protéger car ils n'ont pas le statut de minorité légale. Dans les pays où l'homosexualité est criminalisée, les agresseurs de personnes homosexuelles jouissent d'une impunité totale.

Dans les pays où les lois sur la sodomie sont en vigueur, les lesbiennes ne sont néanmoins pas épargnées, victimes d'injure et bien trop souvent de viols impunis car justifiés par l'objectif de les «soigner». Cette pratique a également pris une ampleur alarmante en Afrique du Sud, pays où l'homosexualité n'est pourtant pas un délit.

### La situation en Europe

L'Europe est considérée comme le continent le plus tolérant à l'égard des homosexuels et des lesbiennes. C'est en effet le seul continent où aucun pays n'interdit les relations sexuelles entre personnes de même sexe. Sur les vingt pays autorisant le mariage gay dans le monde, dix se situent en Europe: la Belgique, le Danemark, la France, l'Islande, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni. D'autres pays reconnaissent pour leur part une union civile entre personnes de même sexe.

Une étude de l'association internationale lesbienne et gay montre que dans les pays européens, les homosexuels n'ont qu'entre 7% et 77% des droits accordés aux hétérosexuels. Ces différences sont mesurées selon les législations en matière d'union et de filiation, d'emploi, de discrimination et de liberté d'association.

L'Europe montre également que la loi, si elle est nécessaire, ne suffit pas en elle-même à protéger les homosexuels. Un sondage de l'Agence des droits fondamentaux rapporte que 47% des LGBT se sont sentis discriminés dans l'année précédant le sondage, mais plus de 90% n'ont pas osé porter plainte. Six personnes interrogées sur cent ont également rapporté avoir été victimes de violences dans l'année précédant l'enquête du fait de leur orientation sexuelle.

En outre, certains faits laissent craindre une remise en cause de ces lois. En France, l'adoption du mariage homosexuel a mené à une montée des actes de violence homophobes. Au sein de l'Union européenne, une feuille de route contre l'homophobie a récemment déclenché la fureur des milieux conservateurs et religieux et a amené à une pétition signée par plus de 200 000 personnes. Les récentes lois russes interdisant la «promotion de l'homosexualité» auprès de mineurs laissent également présager un recul inquiétant des droits des homosexuels et une homophobie croissante, comme en atteste le meurtre récent de plusieurs jeunes homosexuels. ✿

# Migrations d'hiver

Gonflés par les conflits et aidés par le temps, les flux migratoires ont continué tout au long de cet hiver. Mille personnes périraient chaque année en Méditerranée.

Par Pascal Martin  
Journaliste

Atterrir à Lampedusa au terme de la journée d'avion nécessaire depuis Bruxelles revient à pénétrer dans un sanctuaire. Nul sur l'île italienne qui regarde la Tunisie droit dans les yeux ne peut se dire insensible au flot humain qui se déverse dans le port Favaro. Ici, l'immigration, ses drames et ses espoirs sont partout.

Disparue des écrans médiatiques à la fin de la décennie passée, Lampedusa a refait parler d'elle lorsqu'en février 2011, 5 000 Tunisiens y ont débarqué. Au lendemain de la chute du régime de Ben Ali, cet exode soudain avait rappelé au monde occidental que les flux migratoires sont aussi imprévisibles qu'interminables. Cette année-là, plus de 40 000 migrants étaient arrivés par bateau sur la petite île italienne. Donc sur le territoire de l'Union européenne dont elle constitue l'extrême sud. La Punta Maccaferri.

### Deux cents noyés

Depuis, la guerre a frappé la Libye, puis s'est éternisée en Syrie en un huis clos sanglant. Et les migrants ont continué à affluer par vagues entières. Il nous reste en mémoire ces Subsahariens devenus esclaves de Kadhafi et qui, profitant du conflit libyen, s'étaient entassés comme tant d'autres avant eux sur une embar-

cation de fortune. Quinze jours plus tard, ils faisaient la file à l'aéroport de Lampedusa sous bonne escorte. L'un d'eux était blessé à l'arcade sourcilière. La conséquence, expliquait-il, de la bagarre qui l'avait opposé à ses compagnons de voyage lorsque, à plusieurs dizaines de kilomètres des côtes, la barque surchargée avait chaviré. Beaucoup ne savaient pas nager et s'étaient agrippés à lui. L'homme avait frappé pour survivre. Deux cents migrants avaient péri ce jour-là en mer.

## Nulle part au monde les murs et les barrières n'ont permis de réguler les flux migratoires.

Trois ans plus tard, rien n'a vraiment changé. Le grand flot humain continue à se déverser sur les plages de l'île. Plus au nord, le 6 février, 1 100 migrants sont arrivés au Sud de la Sicile. Et plus de 45 000 migrants ont risqué leur vie en 2013 en Méditerranée pour atteindre les côtes italiennes et maltaises, relève de son côté l'Office international des migrations (OIM). Un nombre record depuis 2008, à l'exception de 2011, année de la crise libyenne. Pour l'OIM, «les mouvements migratoires vers les côtes du sud de l'Italie en 2013 montrent une



© Marcello Paternostro/AFP

Lampedusa côté lumière.

hausse du nombre de personnes fuyant la guerre et les régimes oppressifs». La plupart des migrants étaient originaires de Syrie (11 300), d'Érythrée (9 800) et de Somalie (3 200), autant de zones insécurisées où le monde occidental et son message de paix ne se font guère entendre.

Mais pour l'Office, «la vraie urgence dans la Méditerranée est la mort des migrants en mer. Ils disparaissent sans laisser de trace. L'identification des corps reste un problème humanitaire à résoudre. Bon nombre de familles de victimes attendent toujours de savoir si leur être cher se trouve parmi les corps repêchés après les naufrages d'octobre».

Combien sont-ils à mourir chaque année en mer? Dresser un tel inventaire est par définition impossible, la Méditerranée gardant la plupart des corps. L'OIM estime toutefois que plus de 20 000 personnes ont péri ces vingt dernières années en tentant d'atteindre les côtes

italiennes. Ils étaient 2 300 en 2011 et environ 700 en 2013. Il faut ajouter à cette statistique funeste tous ceux qui ont trouvé la mort en franchissant la péninsule égyptienne du Sinaï et le golfe d'Aden pour rejoindre le Yémen, porte d'entrée des riches «pétromonarchies» arabes du Golfe. De 2 000 à 5 000 personnes. Plus, peut-être.

#### «Ce serait criminel»

L'incapacité des Européens à gérer ce problème n'a d'égal que leur manque de bonne volonté à partager entre eux la charge matérielle et financière constituée par le grand flot humain. À chaque crise répond donc un même réflexe d'autoprotection. Les patrouilles de Frontex sont multipliées, lesquelles se chargent à grand renfort de moyens technologiques et policiers de repousser les tentatives de traversée de la Méditerranée, contraignant les migrants à emprunter des itinéraires toujours plus dangereux.



© Carlo Hermann/AFP

Lampedusa côté ombre.

En octobre dernier encore, le Parlement européen a répondu à un nouveau drame de l'immigration (366 morts lors d'un naufrage) en votant une résolution sur Eurosur, système high tech de surveillance des frontières (images satellite, capteurs, etc.). Une opération «de grande ampleur militaire et humanitaire en Méditerranée» baptisée *Mare Nostrum* a été également mise en place par l'Italie.

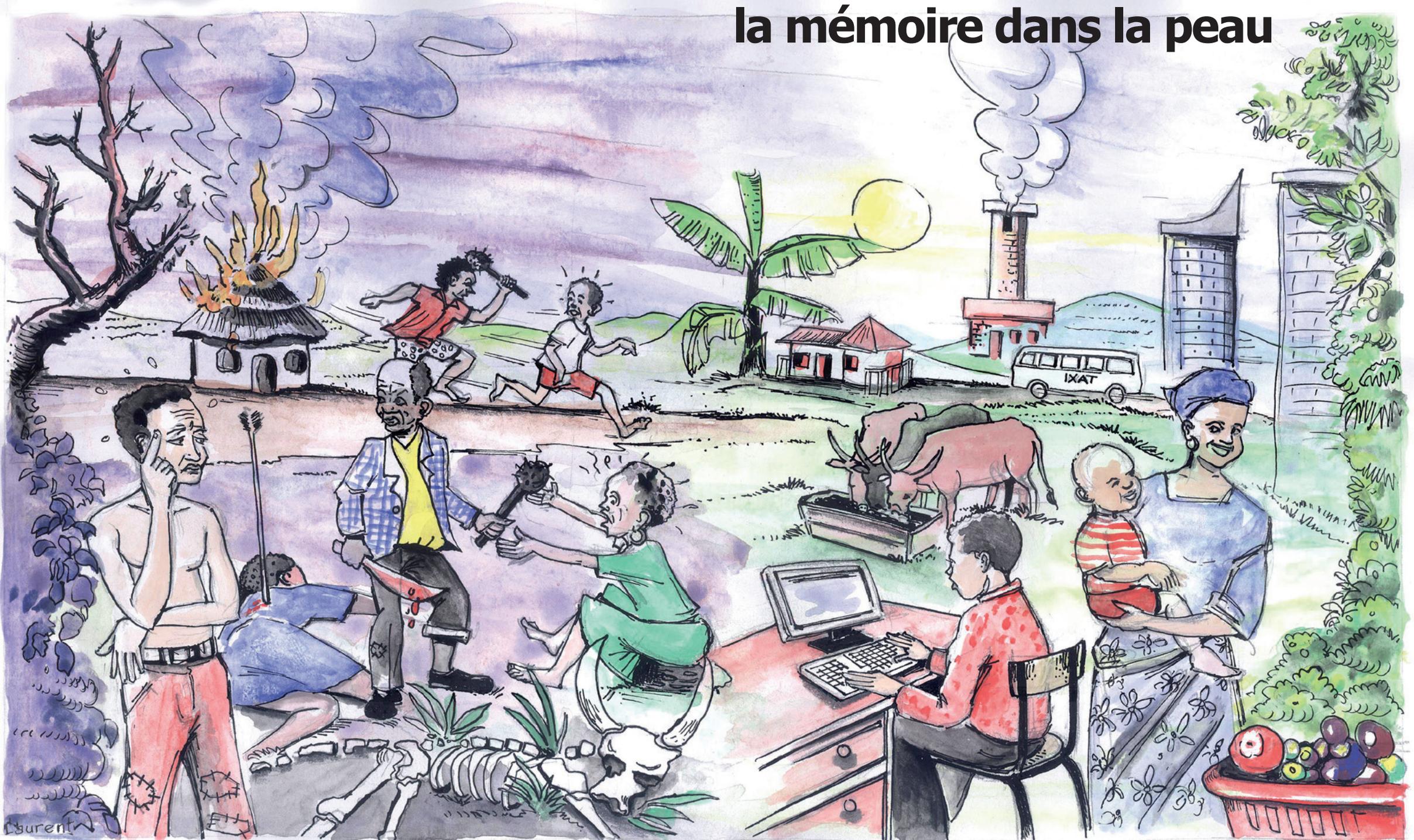
Pour éviter de nouveaux drames comme à Lampedusa, «faut-il renforcer les barrières européennes?», demandait récemment *La Libre Belgique* à François Gemenne. «Au contraire, ce serait criminel», répondait le politologue de l'ULg. *Une telle décision électorale ne peut qu'augmenter et perpétuer ce genre de drames. C'est un autre fantasme dans lequel vivent les politiques. Nulle part au monde les murs et les barrières n'ont permis de réguler les flux migratoires. Cela va juste augmenter l'immigration*

*illégale et leur faire prendre encore plus de risques.»<sup>1</sup>*

Les Européens n'oublient pas de préserver au passage leur bonne conscience en ouvrant à l'extérieur des frontières de l'UE des «guichets» où les migrants peuvent faire valoir leur droit à l'asile. Loin des regards. Autre pirouette: ces conférences internationales réunissant les pays «sources» et «cibles» de l'immigration organisées il y a quelques années et qui prétendaient convaincre les candidats au voyage de rester chez eux en leur donnant les moyens de faire évoluer leur économie locale. L'une d'elles avait même été organisée à Tripoli, alors que Kadhafi était toujours au pouvoir. On attend toujours les financements. Il y a enfin la réinstallation de réfugiés qui permet à des femmes et à des enfants réprimés ou victimes de conflit de s'installer chez nous. Soit cent personnes en 2014 en Belgique. Autant de gouttes d'eau dans la mer. 🕯

<sup>1</sup> Dorian De Meeûs, «Pourquoi l'immigration échappe à nos politiques», dans *La Libre Belgique*, 11 janvier 2014.

# Génocide des Tutsi : la mémoire dans la peau



## Génocide des Tutsi : la mémoire dans la peau

Ce n'est pas de gaité de cœur que nous célébrons, avec un mois d'avance, un génocide perpétré il y a 20 ans à peine en dépit de tous les « *plus jamais ça* » clamés aux quatre coins du globe.

Le Centre d'Action Laïque, dont l'une des associations membres s'appelle « Les Territoires de la Mémoire », se doit pourtant de le rappeler autant que de besoin : la sagesse des Hommes est régulièrement mise à mal par la résurgence de démons surgis de l'oubli.

Nous n'avions pas attendu cette célébration pour apporter notre pierre à l'édifice de la mémoire rwandaise : la publication de l'ouvrage de Dominique Celis, *Géneurs de survivants*<sup>1</sup>, s'inscrivait exactement dans le sens de cette démarche.

Le présent dossier n'a pas été simple à réaliser, compte tenu de la difficulté de retrouver les différents témoins pressentis. Il n'a donc aucune prétention à l'exhaustivité. Nous espérons en tout cas avoir abordé quelques sujets à la fois essentiels dans la compréhension de ce génocide et utiles à la perpétuation de la mémoire ; mais aussi à la prise de conscience que nous pourrions tous, eu égard aux circonstances, devenir des génocidaires. D'où l'importance de dire, à notre tour, et en assumant pleinement la redondance : « *plus jamais ça* ».

Yves Kengen  
Rédacteur en chef



<sup>1</sup> Dominique Celis, *Géneurs de survivants ! La question du génocide des Tutsi*, Bruxelles, Espace de Libertés, 2012, 96p., coll. « Liberté j'écris ton nom », 10 euros.

# La genèse d'un génocide

Historiquement, le Rwanda a toujours été le théâtre d'importants conflits entre les différents groupes qui peuplaient ses « mille collines ». Mais la haine ethnique, qui fut à l'origine du génocide rwandais en 1994, n'en était pas la cause première. Accentuant les différences pour mieux diriger le pays, les colons portent, à cet égard, une lourde responsabilité.

La rédaction

Avant l'arrivée des Européens, le Rwanda était déjà peuplé par des groupes qui se reconnaissaient des appartenances distinctes, les Hutu (80%), les Tutsi (15%) et les Twa/Pygmées (5%). Traditionnellement, les Tutsi étaient spécialisés dans l'élevage des bovins et les Hutu dans l'agriculture, tandis que la noblesse du pays s'organisait autour d'un *Mwami* (roi) Tutsi. Mais à l'origine, les termes « Tutsi » et « Hutu » désignaient plutôt des groupes sociaux que des ethnies. C'est d'ailleurs par l'effet de la colonisation que ces groupes furent progressivement assimilés à des ethnies, voire à des races, comme le voulait la vision anthropologique de l'époque. En assimilant ainsi les Tutsi à « la race supérieure », les Allemands tout d'abord puis les Belges à partir de 1916, ont profondément bouleversé la société rwandaise.

### « Racialisation »

Alors que la tradition reconnaissait l'autorité de trois chefs par colline,

**Les Tutsi revendiquaient progressivement l'indépendance du pays et voyaient d'un très mauvais œil l'organisation d'élections au suffrage universel.**

afin de partager le pouvoir entre Tutsi et Hutu et d'éviter ainsi les conflits, le colonisateur décida d'imposer la présence d'un seul chef par entité. Cette centralisation du pouvoir favorisa les Tutsi au détriment des Hutu, à tel point qu'en 1959, sur les 45 chefs de circonscriptions, 43 étaient Tutsi. L'introduction d'une carte d'identité mentionnant l'appartenance ethnico-sociale –Tutsi, Hutu, Twa– dès les années 30, accentua encore cette « racialisation » des rapports sociaux.



(1) Le curé est un brave type!  
Il les attire tous dans l'église  
et après on va bien "travailler"!

(2) Enfants de Dieu!  
Venez tous vous cacher dans l'église!  
Ici rien ne vous arrivera!

Mais dans le courant des années 50, l'administration coloniale, fortement soutenue par l'Église catholique, opéra un tournant radical dans son approche en favorisant subitement la majorité hutu. Il est vrai que les Tutsi revendiquaient progressivement l'indépendance du pays et voyaient d'un très mauvais œil l'organisation d'élections au suffrage universel qui auraient certainement balayé du pouvoir le *Mwami* et son entourage. C'est dans ce contexte qu'intervinrent, en 1959, les premières violences « ethniques » qui poussèrent de nombreux Tutsi à fuir vers les pays voisins. Dès cet instant, la haine entre les deux groupes ne cessera de s'intensifier au rythme des incursions armées des exilés et des représailles de la majorité Hutu arrivée au pouvoir dès l'indépendance en 1962.

### Arusha

En 1992, suite à de nouvelles incursions armées et sous la pression de la communauté internationale, le président Habyarimana accepte de négocier le retour des réfugiés, un partage du pouvoir et l'introduction du multipartisme, en participant à des négociations avec le Front Patriotique Rwandais (rassemblant des Tutsi exilés en Ouganda) à Arusha en Tanzanie. Les négociations patineront pendant de long mois, jusqu'au 6 avril 1994, date à laquelle l'avion du président rwandais est abattu à son retour de Tanzanie. Le lendemain, le génocide commençait... ✦

# Vingt ans après...

Le 9 décembre dernier, les Nations unies ont marqué par une modeste cérémonie le 65<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée en 1948 lors de la première session de l'Assemblée générale de l'ONU. Cet anniversaire fut commémoré dans la discrétion, et on ne s'en étonnera pas.

Par Jean-Philippe Schreiber  
Directeur de recherches au FNRS et professeur à l'ULB

En 1994, lors du génocide des Tutsi au Rwanda, prise entre la pusillanimité des grandes puissances, la complicité de certains États avec les criminels et son incapacité structurelle à agir, l'ONU a failli lamentablement, alors que de toute évidence ses forces présentes sur le terrain auraient pu empêcher que la violence ne s'étende. Car les signaux avant-coureurs ne manquaient pourtant pas, ni les rapports –confidentiels ou publics– sur la préparation du génocide, attestant de son caractère intentionnel et planifié, tout autant que de son imminence. Il a fallu attendre que le crime soit pratiquement consommé, trois mois après son prélude, pour que la qualification de génocide soit, du bout des lèvres, admise par les instances internationales. Le volet fondamental de la Convention de 1948, qui a des implications juridiques mais aussi politiques, en matière de prévention de ce type de crime contre l'humanité, n'a dès lors pu être mis en œuvre. Quant à la répression du crime, certes rapidement mise en chantier par la création d'un tribunal pénal international, elle a été lente et insuffisante, et n'a que peu satisfait les survivants du génocide –et ce alors que des criminels

se promènent toujours en toute impunité, aujourd'hui, vingt ans plus tard, dans les rues de Bruxelles, Genève ou Montréal...

### « Plus jamais ça »

Durant l'été 1994, mobilisant toutes les énergies possibles, nous tentions de rallier à un appel collectif international une série de personnalités, afin de plaider la création de ce tribunal pénal qui verra le jour quelque temps plus tard. Quelle ne fut alors pas notre surprise de constater qu'un certain nombre d'intellectuels, notamment parmi ceux qui se revendiquaient haut et fort d'une mémoire juive de la Shoah, ne voulaient pas de la qualification de génocide pour le Rwanda, car elle tendait à leurs yeux à banaliser la singularité du judéocide commis par les nazis. Au moment même où s'accomplissait le drame rwandais, ils avaient pourtant été de ceux qui jouaient du « plus jamais ça », alors que l'on célébrait le 60<sup>e</sup> anniversaire du débarquement de Normandie; mais tout aussi impudemment que pour nombre de responsables politiques, leur « plus jamais ça »



n'était en réalité que rhétorique. Il faudra du temps, et la force de l'évidence, pour que progressivement soit admis que le printemps 1994 n'avait pas été le théâtre d'une énième «querelle tribale» africaine, mais que s'y était joué un crime d'État, un crime idéologique, planifié puis accompli avec nombre de complicités occidentales. Certains ne s'en accommoderont jamais, en particulier en France, où sous l'effet conjugué de journalistes comme Pierre Péan, de magistrats comme le juge Bruguière ou de politiques de tous bords défendant la sacro-sainte politique africaine de la République, prévaudra un négationnisme policé ou une odieuse théorie du «double génocide», stigmatisant les victimes pour mieux disculper les bourreaux.

Certes, aujourd'hui, vingt ans plus tard, ceux qui nient ou minimisent ce qu'il s'est passé au Rwanda en 1994 – et en réalité depuis bien plus longtemps déjà –, pervertissent la nature du crime voire refusent sa qualification, ne sont plus légion. Cependant, en 1994, il en allait tout autrement : la force de frappe du pilier catholique – qui dominait le monde de la coopération en Belgique, avait fait du Rwanda une chasse gardée depuis que la Belgique en était devenue la puissance coloniale et y avait plus que nulle part imposé sa marque –, influait fortement sur la perception que l'on pouvait avoir des événements. Le monde laïque et l'Université Libre de Bruxelles, qui d'emblée avaient été aux côtés des victimes, pesaient peu face à ceux qui avaient contribué à forger

l'idéologie ethniciste rwandaise, accompagné le pouvoir hutu dans sa politique de ségrégation et, pour quelques-uns, assisté les criminels avant, pendant et après le génocide. Il a fallu une commission d'enquête parlementaire, les déclarations courageuses et exemplaires d'un premier ministre libéral flamand ébranlé par la faillite du printemps 1994, la mobilisation des victimes et de leurs alliés et un changement majeur sur le plan de notre culture mémorielle pour que la transformation opère – et que nous prissions pleinement conscience de ce qu'il s'était joué en 1994.

### Cafards

Cette prise de conscience fut bouleversante. Elle a remis en cause nombre de choses, en particulier la conviction que, depuis 1945, nous construisions un monde où «cela» n'était plus possible. Car cela le fut, et nous en avons été les spectateurs passifs et indolents. Elle fut bouleversante, aussi, parce que le génocide d'un million de personnes de couleur noire a interrogé, plus que jamais, notre rapport à l'autre, notre rapport aux drames à répétition que vit l'Afrique, comme le respect de nos principes d'égalité et de solidarité. Elle fut bouleversante, enfin, parce qu'elle nous a montré qu'il ne suffit pas de belles paroles, d'incantations vibrantes, pour que l'histoire ne se répète pas ; la justice n'est pas histoire de mots, mais d'actes. Elle impose que nous nous battions contre l'injustice, le racisme ou la déshumanisation de l'autre, bien plus qu'en brandissant simplement nos valeurs : parce que c'est au cœur de ce combat que se tisse notre rapport au droit et à la justice,

ainsi que notre citoyenneté, laquelle ne peut être qu'un engagement véritable, non une déclaration d'intention.

L'écrivaine d'origine rwandaise Annick Kayitesi a livré un très beau texte dans lequel, par-delà le temps, elle dit à sa mère, emportée par la tourmente de 1994, qu'elle aurait aimé que celle-ci refusât de se laisser traiter de «cafard» – c'est ainsi que les génocidaires, depuis 1959, qualifiaient les Tutsi. Face à la haine, ils ont courbé l'échine, écrit Annick Kayitesi. Perpétuer l'humanité, notre humanité, c'est refuser de courber l'échine, c'est refuser l'iniquité de la loi quand elle engendre la haine et l'inégalité, c'est revendiquer que la révolte et la désobéissance puissent être justes quand notre humanité même est en péril. C'est dès lors, comme l'écrit Annick Kayitesi, parce que tout est lié, être exemplaires quand le racisme institutionnel vise les populations dites «roms» ou quand la ministre Christiane Taubira est insultée – voire quand un piteux propagandiste de la haine banalise l'antisémitisme sous couvert d'humour. La résignation de sa mère et de la plupart de ses contemporains a été insupportable à Annick Kayitesi qui, comme d'autres, voit dans la culture de la servilité et de la discipline l'une des sources du drame de 1994 et de l'incroyable mobilisation populaire contre les Tutsi. Car on ne peut dignement se remémorer 1994 sans s'interroger sur une société – qui pourrait être la nôtre –, qui cultive ou cultiverait la soumission, la discipline et l'obéissance aveugles, ou tout simplement la passivité, la torpeur et l'indifférence. Comprendre 1994, c'est dès lors, en fin de compte, nous comprendre nous-mêmes. 🌿

# Le complot qui a fait basculer le Rwanda

L'attentat contre l'avion dans lequel se trouvaient, le 6 avril 1994, le président du Rwanda Juvenal Habyarimana et son collègue burundais Cyprien Ntaryiramira est généralement présenté comme l'élément déclencheur d'une tragédie : le génocide des Tutsi du Rwanda, qui fit entre 800 000 et un million de morts. Les massacres de Hutu appartenant à l'opposition politique et de Tutsi, éliminés du seul fait de leur ethnie, ont été présentés au départ comme le résultat d'une « colère » populaire et spontanée. En réalité, il s'agissait d'un complot minutieusement orchestré et qui n'a pas encore livré tous ses secrets.

Par Colette Braeckman  
Journaliste

Lorsque, le 6 avril 1994 à 20 heures 30, deux missiles tirés à très basse altitude atteignirent l'avion du président Habyarimana qui était en phase d'atterrissage et le transformèrent en une boule de feu, l'histoire du Rwanda bascula. Mais les événements qui suivirent, loin d'être spontanés, avaient le caractère inéluctable d'une tragédie grecque : alors que les militaires belges qui se trouvaient à l'aéroport étaient empêchés de s'approcher de l'épave de l'avion, qui brûlait au bord même de la piscine au centre du jardin présidentiel, des barrières se mettaient en place aux principaux carrefours. Des miliciens Interhahamwe, inspectant les cartes d'identité, éliminaient d'office tous ceux que le document officiel désignait comme des Tutsi.

Méthodiquement, des tueurs se chargeaient d'assassiner tous les hommes politiques qui auraient pu incarner une

relève légale, le président du Parlement, le président du Conseil constitutionnel et surtout Agathe Uwilingyimana, une Hutue de Butare issue de l'opposition : alors qu'elle se préparait à se rendre à la radio pour tenter de calmer les esprits, des miliciens enragés s'emparèrent d'elle, la traînèrent hors de sa maison, la violèrent et abandonnèrent son corps dans une demeure voisine.

## Tueurs en liberté

Lorsque les tueurs mesurèrent l'impuissance de la mission des Nations unies pour le Rwanda, plus rien ne les arrêta : la ville se couvrit de barrages, les Tutsi furent dénoncés et recherchés de maison en maison. Alors que les quelques rares journalistes présents parlaient encore de « chaos », on vit les benêts de la voirie municipale entrer en action et ramasser systématiquement les cadavres pour les empiler dans un



fossé devant l'hôpital. Dénonçant l'assassinat du chef de l'État, accusant les Belges d'être les complices du Front patriotique rwandais et les protecteurs des Tutsi, la radio des Mille Collines moulinait la haine et galvanisait les porteurs de machettes...

Bien plus tard, la propagande, la réécriture de l'histoire devaient parler de colère « spontanée », d'un mélange d'hystérie et de peur qui mena les citoyens, guidés par les miliciens extrémistes, à massacrer leurs compatriotes jusqu'à entraîner, en cent jours, la mort de près d'un million de Tutsi et de Hutu de l'opposition.

Cependant, pour qui se trouvait à Kigali à cette époque, la mort d'Habyarimana ne représentait pas une surprise. Depuis des semaines, la rumeur de son assassinat probable courait dans la ville : les proches du président lui reprochaient d'avoir perdu le contrôle

de la situation, d'avoir fini par céder aux pressions internationales qui exigeaient l'application des accords de paix signés à Arusha en août 1993, de consentir à faire entrer le FPR dans le gouvernement et surtout dans l'armée où, à l'avenir, les postes de commandement devraient être partagés pour moitié entre ex-rebelles et ex-gouvernementaux.

Lorsque son avion fut abattu, le président, en compagnie de son collègue burundais Ntaryiramira, rentrait de Tanzanie où il s'était engagé, dès son retour à Kigali, à prononcer un discours que les durs du régime considéraient comme une reddition.

## Les durs du régime refusaient le compromis

Les durs ? Ils étaient nombreux dans l'entourage du vieux chef : ses beaux frères, qui faisaient bloc autour de son

épouse Agathe, considérée comme le véritable chef de la famille, les officiers supérieurs que l'arrivée prochaine du FPR allait pousser vers la retraite définitive, avec parmi eux le colonel Bagosora, les chefs politiques des ailes «Hutu Power» (extrémistes hutus) qui s'étaient constituées au sein de chaque parti et avaient chacun recruté leurs miliciens, les Interahamwe ou les Impunganzumbi (ceux qui combattent ensemble). Depuis la signature des accords d'Arusha, invoquant la liberté de la presse, les extrémistes s'étaient dotés d'une radio privée, la RTL, qui distillait la haine à l'encontre des Tutsi et la méfiance à l'égard des Belges. Au fil des mois, un million de machettes avaient été distribuées, les achats d'armes (à l'Égypte, grâce à des crédits français) avaient fait exploser le budget de la Défense, les listes des suspects, des politiciens à abattre en premier lieu avaient été dressées.

## Selon toute vraisemblance, c'est bien par les siens que le président Habyarimana a été tué.

La disparition du président répondait à un double objectif : ouvrir le pouvoir à une équipe plus radicale, dirigée par le colonel Bagosora et qui allait être incarnée officiellement par le «gouvernement intérimaire» et aussi créer l'alchimie –ce mélange de haine, de peur, d'obéissance aux ordres, de convoitises matérielles– qui allait permettre d'as-

socier toute la population hutue à l'entreprise d'extermination des Tutsi.

### Vingt années de polémique

Durant vingt ans, la polémique sur les auteurs du tir fatal contre l'avion présidentiel a défrayé la chronique. À l'époque, tous les témoins qui se trouvaient près de la colline de Kanombe, d'où furent tirés des missiles, s'accordaient pour attribuer l'attentat à des extrémistes hutus, désireux d'éliminer un président devenu trop faible. Nombreux étaient ceux qui assuraient que des «Blancs» tireurs d'élite ou spécialistes en communications, se trouvaient dans la petite équipe basée dans l'enceinte même du camp présidentiel, où seuls les Français pouvaient se mouvoir à l'aise. Alors que le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière, mandaté par les familles et se dispensant de toute enquête sur le terrain, émit neuf mandats d'arrêt à l'encontre de dirigeants du FPR, les accusant d'être les auteurs de l'attentat, son successeur, le juge Marc Trevidic, pulvérisa cette hypothèse par un constat tout simple, très matériel : il démontra à l'aide d'expertises sur le son et de relevés de terrain, que le tir était parti de l'enceinte du camp de la garde présidentielle, une imprenable forteresse du Hutu power... Selon toute vraisemblance, c'est bien par les siens que le président Habyarimana a été tué, même si l'on ignore toujours l'identité et la nationalité des tireurs d'élite. †

# L'Église catholique au cœur du génocide rwandais

Il y a vingt ans, près d'un million d'êtres humains –Tutsi pour la grande majorité– étaient exterminés entre le mois d'avril et le mois de juin 1994. Le génocide auquel nous avons assisté fut en réalité minutieusement programmé et systématiquement organisé. Les responsables politiques de la France et de la Belgique (comme de la Suisse et de l'ONU) portent une lourde responsabilité dans cette tragédie sans nom. Mais aussi l'Église !

Par Christian Terras  
Directeur des éditions Golias

À l'heure où certains «désinformateurs» professionnels jouent encore et toujours la fameuse thèse du «double génocide», il importe de dénoncer non seulement la raison d'État mais aussi la raison d'Église à l'œuvre dans la mécanique génocidaire rwandaise. En effet, l'Église catholique et des missionnaires –en particulier les Pères blancs en étroite liaison avec l'Internationale démocrate chrétienne (IDC)– étaient au courant des préparatifs du génocide. Cinquante après la Shoah, ils savaient. Or, ils se sont tus.

### Pères pas tout blancs

Au moment du cataclysme, nombre d'entre eux ont même rapidement fait leurs bagages et sont rentrés chez eux en Europe, en abandonnant leur petit peuple de fidèles

entre les dents des loups qui les broyaient dans les chapelles et les églises. La plupart de ces religieux missionnaires n'ont rien fait pour arrêter ce crime contre l'humanité. Pis, certains ont soustrait à la justice et «exfiltré», par des filières caritatives notamment, des responsables génocidaires proches de l'entourage du président Habyarimana, ainsi que du personnel de l'Église catholique coupable de génocide (les abbés Rukundo et Seromba en particulier, condamnés par le TPIR d'Arusha et les deux religieuses sœurs Gertrude et Kizito condamnées, elles, par la justice belge).

Pourquoi une telle posture de la part des grands serviteurs de l'Église missionnaire en Afrique ? Le Rwanda, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, apparaît comme un champ privilégié pour



l'expansion catholique. La hiérarchie religieuse et les Pères blancs y ont projeté une cité, un « royaume chrétien », souhaitant réaliser là ce qui avait échoué en Europe et une sorte de modèle pour le passage de l'Afrique au christianisme. Le pays était à l'époque aux antipodes de la situation qui produira le génocide. Les deux populations Tutsi et Hutu cohabitaient sans drame.

Que s'est-il produit ? Au départ, le pouvoir politico-religieux s'établissant avec la colonisation favorisa en premier lieu les Tutsi. Mais le temps passant, ceux-ci voulurent s'émanciper de la tutelle religieuse et coloniale dans le contexte notamment de la décolonisation et le même pouvoir renversa la vapeur de fond en comble en pratiquant une sorte de cléricalisme populaire, une « théologie de la libération »

dévoyée en faveur des Hutu, peuple majoritaire; celui-ci tenta de garder son hégémonie coûte que coûte.

D'où l'importance d'évoquer ce carrefour de l'histoire coloniale et missionnaire pour prendre conscience des enjeux de l'action menée par l'Église catholique au Rwanda. La collusion du politique et du religieux y est flagrante. Elle signifie que l'Église catholique n'en avait toujours pas fini, à l'époque du génocide, de vouloir imposer son idéologie à la cité profane, c'est cela même qu'elle appelle « christianiser » ou « évangéliser ».

#### Le bal des menteurs

L'échec meurtrier in fine d'une telle entreprise trouve en réalité sa source dans une conception viciée de la

« Mission » évangélisatrice. Comment, en effet, au XX<sup>e</sup> siècle, rêver d'une chrétienté de type moyenâgeux et théocratique, et surtout s'acharner à la réaliser à l'encontre de ceux-là qui ont voulu, à certains moments de l'Histoire de ce pays, secouer le joug clérical ? La volonté de christianiser à n'importe quel prix s'est ainsi progressivement muée en trahison du message et avérée comme un pur mensonge. Mensonge fabriqué dès l'abord par l'affirmation d'une opposition ethnique irréductible entre Hutu et Tutsi. Mensonge, l'oppression proclamée des Hutu par les Tutsi. Et voici inventée une « théologie de la libération » comme on l'a vu plus haut, en faveur des Hutu pour renverser le rapport des forces. Jamais en ce XX<sup>e</sup> siècle, société colonisée n'a été manipulée de la sorte par un pouvoir ecclésiastique sans bornes.

### L'Église catholique n'en avait toujours pas fini, à l'époque du génocide, de vouloir imposer son idéologie à la cité profane.

La boucle sera bouclée par un dernier mensonge : non seulement la plupart des gens d'Église ont refusé, après le génocide, d'assumer leur comportement, mais ils ont récusé farouchement la réalité des faits et en particulier la culpabilité des génocidaires notoires, dont nombre de prêtres, de religieux et de religieuses. Camouflage ultime. Le

silence est de règle pour ne pas entacher l'honneur de l'Église. L'opinion publique en général s'est laissé bernier : mutisme et désinformation de grands médias y ont contribué largement.

Quant au Vatican, il a lui aussi choisi le profil bas. Durant ces deux décennies écoulées, le discours officiel sur la tragédie rwandaise est resté superficiel. Certes, le pape Jean Paul II a envoyé un message, le 20 mars 1996, la veille de Pâques, à Kigali indiquant que « tous les membres de l'Église qui ont péché durant le génocide doivent avoir le courage de supporter les conséquences des faits qu'ils ont commis contre Dieu et contre leur prochain ». Mais pour préciser quelques lignes plus loin que pour autant, la responsabilité institutionnelle et historique de l'Église n'était pas en cause. Or, le génocide rwandais est un fait collectif indéniable qui ne peut se réduire à quelques cas isolés, fussent-ils religieux : pendant le génocide, ce sont essentiellement des chrétiens qui ont massacré d'autres chrétiens. Un constat qui engage non seulement la responsabilité individuelle d'hommes et de femmes d'Église mais aussi la responsabilité systémique de l'Église catholique en tant qu'institution.

D'autant que l'autre aspect scandaleux de cette tragédie est qu'en de nombreux endroits au Rwanda, les tueries ont été commises dans des presbytères, des églises et des chapelles où les victimes avaient cru pouvoir trouver refuge. En effet, le réflexe de se réfugier dans les lieux d'Église remonte à 1959, lors du premier massacre ciblant les Tutsi, au Rwanda. Durant ces années-là, ceux

qui trouvèrent asile dans les églises eurent la vie sauve. La profanation des lieux saints était considérée comme un sacrilège. En revanche, tuer un Tutsi était perçu comme une simple transgression du cinquième commandement, sous-entendu que ce péché était réparable par simple absolution lors de la confession.

### Diplomatie vaticane

Ainsi, à l'impunité assurée par l'État, s'est ajouté la tranquillisation de la conscience administrée par l'Église. Force est de constater que ce précédent et d'autres qui suivirent, toujours «classés sans suite», contribuèrent à la «solution finale» de 1994 qui fut en réalité une reprise plus méticuleuse et à grande échelle des pogroms organisés contre les Tutsi dans les décennies passées.

## Tuer un Tutsi était réparable par simple absolution lors de la confession.

Enfin, suite à la tragédie rwandaise, il conviendra d'observer la position du pape François. Le hasard de l'histoire fait coïncider la première année de son pontificat avec la vingtième commémoration du génocide rwandais. Précisons que le cardinal Giuseppe Bertello qui est, à l'heure actuelle, l'un de ses plus proches collaborateurs et hommes de confiance connaît parfaitement le dossier rwandais. Il fut nonce apostolique au Rwanda de 1991 à 1996. Il a été

témoin oculaire de la dégradation de la situation. En tant que doyen du corps diplomatique, il faisait partie de la délégation internationale sur place qui a tenté à plusieurs reprises de ramener feu le président Habyarimana et ses troupes à la raison. C'est donc une personnalité de premier ordre qui est aujourd'hui dans le sillage immédiat du pape.

Ce dernier en profitera-t-il pour aller plus loin que son prédécesseur, Jean Paul II ? Rien n'est moins sûr quand on connaît l'attitude ambiguë que n'a jamais cessé d'avoir le pape Bergoglio vis-à-vis de la dictature argentine et ses 30 000 disparus. Une parole forte sur le génocide rwandais est pourtant attendue de sa part car cette tragédie africaine nous renvoie à deux noms : Auschwitz et Rwanda. Deux noms qui se répondent du milieu à la fin du XX<sup>e</sup> siècle comme l'expression paroxystique du Mal. Et dans ce domaine, la seule question pertinente qui prévaut est celle-ci : que devons-nous faire pour le combattre ?

Or, combattre le Mal implique de le reconnaître en premier lieu puis de l'éradiquer des «structures de péché» qui l'ont commis. À ce titre, l'Église catholique se trouve principalement interpellée en raison de ses responsabilités avant, pendant et après la tourmente rwandaise. ✝

# Le nerf de l'enfer

Lorsqu'on parle du génocide au Rwanda, c'est généralement en termes de narration des profondes souffrances humaines, de poursuites judiciaires et de condamnations des auteurs du crime de génocide, de l'inaction de la communauté internationale pour empêcher ce crime contre l'humanité. Plus rares sont les études qui ont abordé les causes sociales et économiques ayant précipité les événements d'avril 1994.

Par Pierre Galand  
Président du Centre d'Action Laïque

La grave détérioration de l'environnement économique du Rwanda, dû notamment à l'effondrement des cours du café au plan mondial et l'imposition brutale des réformes macro-économiques imposées de manière aveugle par les institutions de Bretton Woods, vont plonger le Rwanda dans une tornade aux conséquences dramatiques. Les autorités rwandaises, mises sous contrôle et perfusion par les grands bailleurs de fonds internationaux ainsi que par la Belgique et l'Union européenne, vont utiliser la question ethnique pour tenter de se maintenir au pouvoir, amplifiant de ce fait la désintégration sociale et culturelle et les plus graves violations des droits humains.

### Détournement de fonds

À la demande du gouvernement rwandais, début 1996, le PNUD<sup>1</sup> m'envoie en tant que chef de mission réaliser, avec le professeur Michel Chossudovsky, expert en finance internationale, une étude sur l'usage de la dette extérieure du Rwanda (1990-1994). Le rapport s'intitule

«L'usage de la dette extérieure du Rwanda (1990-1994). La responsabilité des bailleurs de fonds». Ce rapport sera remis aux autorités rwandaises, à la Commission d'enquête du Sénat de Belgique, aux enquêteurs du Tribunal pénal sur le Rwanda, ainsi qu'au PNUD et aux Nations unies.

Cette étude, réalisée sur base des documents officiels de la BNR (Banque nationale du Rwanda), des ministères de la Défense, du Plan, des Finances et de la Banque mondiale, porte sur les années 1990-1994. Elle atteste des nombreux artifices utilisés durant cette période afin de détourner l'argent des donateurs internationaux dans le double but de mener la guerre contre le FPR<sup>2</sup> et de préparer, au cours de la même période, l'extermination de la population tutsi.

Ces dépenses précipitent le Rwanda dans un cercle vicieux. D'une part, celui d'un endettement extérieur intenable et, d'autre part, du fait des détournements, à l'arrêt des travaux

1 PNUD : réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations unies.

2 FPR : Front patriotique rwandais conduit par Paul Kagame.



publics de santé et de bien-être qui conduisent à l'appauvrissement accéléré des populations. Les bailleurs de fonds internationaux ont accepté sciemment de combler le déficit budgétaire de la Défense rwandaise entre 1990 et 1994. Or, l'étude démontre par ailleurs qu'une partie de ces dépenses a servi pour la formation et l'équipement des milices génocidaires Interahamwe.

Sans sourciller, les bailleurs de fonds s'engagent, en mars 1991, à finan-

cer à hauteur de 139,2 millions de dollars une politique d'ajustement structurel dont ils savent qu'elle sert des objectifs de guerre et de répression populaire. Le représentant de la Banque mondiale, monsieur Francisco Aguirre-Sacasa insistera sur la nécessité d'accorder un caractère non lié à ces ressources afin, dit-il, qu'elles puissent financer toutes sortes d'importations. Et il y en aura, en particulier pour l'achat du matériel (boissons alcoolisées comprises) qui

permettront la perpétration du génocide d'avril 1994.

Il sera trop tard lorsqu'en décembre 1993 la Banque mondiale, insatisfaite de l'usage des fonds spéciaux accordés au Rwanda, décide de suspendre ses versements. L'étude approfondie des décaissements réalisés avec l'aval de la Banque nationale du Rwanda permet de témoigner des importants engagements financiers pour l'organisation du génocide et des massacres. Il s'agit en particulier de l'importation entre 1992-1994 de machettes, houes, pioches, lames de rasoir, pics, serpes, faux, faucilles, bêches par des agents économiques clairement identifiés par la suite comme acteurs importants du génocide notamment radio des Mille Collines et son président Kabuga Félicien.

### Aide au développement

La France, la Belgique, l'Afrique du Sud, l'Égypte, la Chine furent les principaux fournisseurs du matériel militaire destiné non seulement aux forces armées, mais également aux milices. Les camions pour transporter les milices seront détournés du ministère des Transports et de la Santé au vu et au su des bailleurs de fonds. Le gouvernement Habyarimana s'emploiera durant quatre ans à manipuler les chiffres et les bailleurs internationaux vont accepter ces détournements qualifiés de l'aide au développement. Un expert du FMI assistait en permanence, à l'époque, le ministre des Finances!

Entre 1992 et 1994, 581 000 kg de machettes et 3 385 568 kg d'ou-

tils divers utilisés pour le génocide furent importés pour une valeur totale de 4 671 533 dollars, chiffres relevés parmi les données de la Banque nationale du Rwanda. Le gouvernement s'est servi de crédits AID<sup>3</sup>, notamment le crédit n°2271, afin de financer les milices responsables du génocide.

Il s'agit de cercles forts peu vertueux. Et parmi ces malfaiteurs se retrouvent un certain nombre d'ecclésiastiques rwandais, de religieux, notamment deux religieuses Hutu du couvent de Sovu, Consolata Mukangango (sœur Gertrude, supérieure du couvent) et Julienne Mukabutera (sœur Kizito) –qui ont été condamnées en 2001 par la justice belge à respectivement quinze et douze ans de réclusion pour avoir livré aux milices Interahamwe les familles tutsies qui s'étaient réfugiées dans l'enceinte du couvent–, le père Guy Theunis –dont le dossier fut classé sans suite par la justice belge en 2010– et des missionnaires.

Ce qui est plus criminel encore, c'est que le gouvernement de l'ancien régime ait pu effectuer d'importants décaissements après avril 1994. C'est ainsi que l'étude des données de la BNR, entre avril et août 1994, soit plus de cinq mois après le génocide, prouve que plus de 17 820 000 de dollars furent transférés à l'étranger par l'ancien régime et 6 440 200 dollars émis en chèques de voyage. D'importants transferts furent réalisés à partir de compte en devises auprès de banques commerciales par ces



Pour plus d'information: le rapport et son annexe juridique peuvent être consultés en français sur le site [www.pierregaland.be](http://www.pierregaland.be) et en anglais sur <http://globalresearch.ca/articles/CHO403F.html>.

<sup>3</sup> AID: Agence de l'aide au développement.

mêmes responsables en fuite. Nous avons pu démontrer que plusieurs de ces décaissements étaient associés à des achats d'armes. Les pays fournisseurs de ces armes violaient clairement, ce faisant, l'interdiction des Nations unies.

En acceptant, par l'entremise de dons et prêts, de combler les déficits croissants de l'État rwandais et

compte tenu des informations disponibles relatives aux détournements de fonds par l'ancien régime, les bailleurs de fonds, les États donateurs, les institutions financières internationales et l'Union européenne ont à partager et à assumer leurs obligations visant à indemniser les victimes. Vingt ans plus tard, il est encore temps. ✦



### Notre illustrateur de ce mois-ci: Laurent Ndikumana

Laurent Ndikumana est un artiste dessinateur rwandais. Il a fait ses études à l'école d'art de Nyundo, au Rwanda. Lors du Génocide de 1994, Laurent parvient à s'enfuir au Burundi. À son retour, il découvre que ses parents font partie des victimes. Il va dès lors travailler comme dessinateur dans plusieurs organes de presse du Rwanda, avant de poursuivre ses études universitaires en Business Information and Technology à l'University Mount Kenya de Kigali. Laurent travaille aujourd'hui à son propre compte. Il souhaiterait promouvoir ses talents en bande dessinée et dessins animés.



# Les femmes rwandaises dans le contexte du génocide

De par sa nature et son mode d'exécution, le génocide a détruit le tissu social rwandais. Les rwandaises, jadis gardiennes et actrices de paix de par leur nature et de par leur culture, n'ont pas échappé à ce crime de masse.

Émeline Uwizeyimana  
Chargée de recherches au CECID/ULB

Excepté des cas de viols, beaucoup d'autres femmes ont participé activement et ou passivement aux exactions. En 2012, on dénombrait 3 566 femmes emprisonnées au Rwanda parmi lesquelles 70% sont accusées de crimes liés au génocide. Certaines sont dans la première catégorie d'accusés: les grands responsables, les instigateurs et les exécutants les plus notoires du génocide. D'autres sont accusées de meurtre de leurs propres mains ou plus souvent comme complices, notamment en révélant les endroits où se cachaient les Tutsi. Seules ou avec leur mari, elles ont participé aux actes de pillage et de destruction de biens appartenant aux victimes.

### Les dix commandements

Ce comportement délétère a été attisé, quelques années déjà avant le génocide, par la politique divisionniste du gouvernement organisateur du massacre. L'idéologie de la haine se propageait à travers tout le pays et les dix commandements des Hutu en sont un élément catalyseur. Les trois premiers de ceux-ci véhiculaient la méfiance, la haine et l'exclusion à l'encontre des femmes Tutsi.

Le premier interdisait à tout homme d'ethnie Hutu d'épouser ou d'avoir des relations sexuelles avec les femmes Tutsi. En même temps, le même commandement interdisait d'engager les femmes Tutsi dans les postes de travail. L'interdiction d'avoir des relations politiques et économiques s'exerçait par la prohibition d'association, le refus d'école, de travail, etc. Le deuxième commandement éveillait la communauté Hutu sur la beauté, l'honnêteté et l'ensemble des qualités des femmes Hutu, comme étant plus dignes et plus conscientes dans leur rôle de femme, d'épouse et de mère de famille. Quant au troisième, il contraignait les femmes Hutu à la vigilance. Elles devaient raisonner les hommes Hutu à ne plus avoir de contact physique et social avec les femmes d'ethnie Tutsi. Écrits en 1960, les dix commandements Hutu réapparaissent dans les journaux en 1990. Dès lors, ils furent repris par la radio RTLM qui les diffusa maintes fois jusqu'au génocide. L'exclusion de la femme Tutsi résultait du fait qu'elle incarnait l'image de la femme fatale, figure connue dans le discours populaire. En cette période historiquement critique, elle était à la fois désirable,

belle, prostituée, libertine, charmante et traîtresse.

Toutes les filles Tutsi, du moins celles ayant un niveau de scolarisation et une certaine visibilité, étaient soupçonnées de se prostituer auprès des militaires pour les espionner au compte du FPR en Ouganda. Ainsi, la prison de Nsinda, dans la province de l'Est, aurait été ouverte exprès pour les héberger. La résistance de quelques hommes Hutu, qui épousaient malgré tout les filles Tutsi, ne faisait qu'encourager l'extermination des Tutsi.

### Femmes chefs de ménage

En dehors des distorsions sans précédent dans les relations sociales, la situation dans le pays a exacerbé les inégalités entre les sexes déjà existantes. La réalité inhabituelle est celle des femmes chefs de ménage dans une société patrilinéaire. Les femmes dirigent aujourd'hui 35% des ménages au Rwanda. Traditionnellement, la solidarité entre les familles et les voisins faisait que malgré le veuvage, la femme ne sortait pas de son rôle. Dans le post génocide, les femmes sont les premières à avoir assumé les conséquences de l'absence des hommes suite à :

- ✓ **La tuerie.** Pour plus d'un million de vies humaines perdues en trois mois, la plupart des morts étaient des hommes. Le sexe masculin était en premier visé, pour que l'ethnie Tutsi ne continue pas à se multiplier sur le territoire rwandais.
- ✓ **Les réfugiés.** Avec l'arrivée du Front Patriotique Rwandais (FPR), la masse Hutu a quitté le pays vers la République Démocratique du

Congo et vers d'autres pays proches ou lointains.

- ✓ **Les jugements.** Beaucoup d'hommes qui sont restés dans le pays ont été emprisonnés en attendant d'être jugés. Certains le sont toujours.
- ✓ **Le handicap.** Les blessures physiques ou mentales suite au génocide caractérisent encore le quotidien de beaucoup de gens. Parmi eux, de nombreux hommes rescapés des champs de bataille. Pour plus de 308 501 personnes handicapées en 2002, plus de la moitié sont des adultes de sexe masculin.

D'autres facteurs de séparation ou de mort dus notamment à la séparation lors de longs voyages à pied, aux maladies comme le choléra et d'autres fléaux dans les cas de réfugiés au Rwanda et au Congo, ont contribué à l'émergence et à l'augmentation des femmes chefs de ménage. En 1997, les femmes représentaient 70% de toute la population rwandaise à l'intérieur du pays.

### Toutes les filles Tutsi étaient soupçonnées de se prostituer auprès des militaires pour les espionner au compte du FPR.

Après le génocide, par obligation ou par nécessité, les femmes ont commencé à exécuter des tâches non traditionnelles telles que la construction de maisons et de routes, la traite des vaches, etc. En ce qui concerne des centaines de milliers d'orphelins et



d'autres enfants non accompagnés, ce sont principalement les ménages féminins qui ont contribué à résoudre le problème. Plus de cinq cent mille enfants ont été placés ou accueillis par des familles. Malgré leur courage, l'une des principales difficultés rencontrées par les femmes à ce stade était le manque de droit aux ressources, notamment à l'héritage. Devant les conditions socioéconomiques difficiles pour les femmes seules ou avec enfants, la loi sur la succession a été votée en 1999. Hormis quelques cas résolus, l'héritage pour une rwandaise reste encore problématique.

### Femmes de taulard

En plus d'être chefs de ménage, ces femmes dont les maris sont en prison subissaient une situation à part. Elles devaient rendre visite et apporter à manger à leur mari en plus de leurs engagements quotidiens. Le mépris des autorités pénitentiaires, le regard et le silence de l'entourage pesaient lourd : avoir un homme en prison est, en quelque sorte, être complice d'un malfaiteur. Qui reconnaîtra, vingt ans après, le courage des femmes rwandaises ? Pourquoi pas la Fondation Nobel ? ♣

Un entretien avec Damien Vandermeersch

# Juger l'indicible

En 1995, Damien Vandermeersch se voit confier l'instruction des procès des génocidaires rwandais que la Belgique s'est engagée à juger dans le cadre de sa loi dite «de compétence universelle». Le juge d'instruction se rendra sur place à huit reprises, pour le besoin de ses enquêtes, interrogeant une centaine de témoins. Près de 20 ans après, il relate son expérience dans un ouvrage édité par le GRIP<sup>1</sup> : «Comment devient-on génocidaire ?»<sup>2</sup> Rencontre.

Propos recueillis par Benoît Feyt  
Centre d'Action Laïque

Assis à son bureau, perdu dans le dédale du palais de justice de Bruxelles, Damien Vandermeersch, devenu aujourd'hui avocat général auprès de la Cour de cassation, évoque avec une émotion intacte son expérience de juge d'instruction pour les «affaires Rwanda». Il ne s'en cache pas : ses multiples déplacements sur les collines rwandaises, quelques mois à peine après la fin du génocide, l'ont marqué à vie. Instruisant, comme le veut sa fonction, «à charge et à décharge», le juge aura ainsi tenté d'apporter sa pierre à l'édifice d'une justice internationale imparfaite et pourtant nécessaire.

**Espace de Libertés : Le travail d'instruction que vous avez réalisé au Rwanda a débouché sur quatre procès qui concernaient huit accusés. Au vu de la somme immense de crimes commis durant le génocide, quelle importance donnez-vous à ces procès ?**

**Damien Vandermeersch :** Une force symbolique, certainement. Car il faut être clair, les procès en Belgique n'ont été qu'une goutte d'eau dans l'océan du travail judiciaire qui devait être réalisé à la suite de ce génocide qui avait fait plus de 800 000 victimes. À l'époque, il y avait 100 000 détenus soupçonnés d'être impliqués dans le génocide dans les prisons rwandaises. Juger un tel nombre de personnes, même avec l'aide de la Belgique et du Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPIR), était une tâche énorme. Rappelons d'ailleurs que le TPIR n'a finalement jugé qu'une petite centaine de personnes.

**Le fait d'être Belge, et donc ressortissant de l'ex-puissance coloniale, ne posait-il pas un problème de légitimité pour instruire de tels procès ?**

On m'a parfois reproché le rôle joué par la Belgique dans l'ethnisation du conflit Hutu-Tutsi durant la

période coloniale. Ma réponse était chaque fois de reconnaître la responsabilité historique et politique du colonisateur, mais j'ajoutais aussi que le Rwanda était indépendant depuis 1962 et qu'il avait donc eu plus de trois décennies pour changer. Et puis, il ne faut pas oublier que les dossiers que nous instruisions ont été ouverts à la demande du Rwanda. Ne rien faire aurait eu

premier procès, on a eu un professeur d'université, un ancien ministre et deux religieuses. Pour le deuxième, il s'agissait de deux commerçants ; pour le troisième, un militaire et pour le quatrième, un cadre bancaire proche des Interahamwe (milices extrémistes hutues, NDLR). Ces personnes n'ont pas été sélectionnées pour être représentatives, elles ont tout simplement été poursuivies



pour conséquence de favoriser l'impunité.

**Quel était le profil des personnes qui ont été jugées en Belgique au terme de votre travail d'instruction ?**

Elles étaient représentatives de toutes les composantes de la société impliquées dans le génocide. Pour le

parce qu'elles se trouvaient en Belgique. Ce qui signifiait aussi qu'elles pouvaient se payer le luxe d'un billet d'avion. Car à l'époque, il suffisait aux Rwandais de faire une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié, en arrivant à Bruxelles, pour pouvoir entrer en Belgique. C'est ainsi qu'en rentrant d'une commission rogatoire, nous nous sommes

<sup>1</sup> GRIP: Groupe de recherche et d'informations sur la paix et la sécurité.

<sup>2</sup> Damien Vandermeersch, Comment devient-on génocidaire ? Et si nous étions tous capables de massacrer nos voisins ?, Bruxelles, GRIP, 2013, 158 p.

retrouvés dans le même avion qu'un bourgmestre rwandais suspecté d'avoir pris part au génocide. Il avait été repéré par d'autres passagers. En arrivant à Zaventem, il a fait une demande de reconnaissance du statut de réfugié et il a pu entrer sur le territoire.

### Comment avez-vous procédé pour recueillir les preuves ?

Pendant le génocide, toute l'administration a continué à fonctionner «normalement». À Kigali, comme en province, les autorités ont continué à rédiger des circulaires pour mobiliser la population et organiser des barrages pour trier les Hutu des Tutsi. On a donc retrouvé pas mal de preuves écrites. Cela s'explique par le sentiment d'impunité qui prévalait à l'époque. Les génocidaires pensaient qu'ils allaient gagner la guerre. Ils ne se sont pas tellement cachés. Mais lors des auditions des suspects, nous avons été confrontés à de nombreux mensonges et de longs silences. C'était «on n'a rien vu, rien entendu, et donc, rien à dire...». Cette position était intenable intellectuellement car durant le génocide on enjambait littéralement les cadavres. Alors venait la question terrible: «Si ce n'est pas vous, qui est-ce alors?» Le silence qui suivait généralement cette question était assourdissant. Des témoins ont heureusement accepté de témoigner. Mais nous étions très clairs, il n'était pas question de récolter des témoignages anonymes. Et de façon étonnante, on a pu en récolter assez pour instruire les procès. Je dois aussi souligner que les paysans que

nous avons rencontrés sur les collines témoignaient souvent plus facilement que ceux qui figuraient à des échelons plus élevés du régime. Les gens simples sont parfois des gens plus courageux que les autres.

### En fin de compte, le travail de justice réalisé à divers échelons, par le TPIR, la justice traditionnelle rwandaise, les tribunaux rwandais et les procès qui se sont déroulés en Belgique avaient-ils vocation à faciliter la réconciliation ?

Je pense qu'il faut être modeste. Si les gens retissent des liens, cela relève de la démarche individuelle. En revanche, l'autorité, elle, peut mettre fin à la violence et peut mettre en place des conditions pour que l'horreur ne se reproduise pas. On sait aussi que l'impunité alimente le ressentiment et l'envie de vengeance. Le moment judiciaire est donc un moment important car en reconnaissant la réalité des faits il identifie clairement les responsables et les victimes. Mais il est illusoire de croire que celles-ci peuvent tourner la page. Leur douleur est imprescriptible. Dans ces conditions, la justice peut favoriser le rétablissement de la paix au sens où elle met un terme au cycle de violence physique. Ce qui n'est déjà pas si mal. ✿

# Victimes, survivants et réparations

Lorsque les nouvelles autorités rwandaises se mettent en place en 1994, celles-ci ont conscience de la nécessité de soutenir de façon spécifique les rescapés du génocide. Toute une stratégie...

Par Rémi Korman  
Doctorant en histoire à l'École des hautes études  
en sciences sociales (ÉHÉSS) - Paris

Les besoins des rescapés sont mis en avant lors de la première conférence internationale sur le génocide organisée à Kigali en octobre 1995. Les recommandations alors édictées consistent à mettre des services sociaux gratuits à disposition des survivants au niveau de la santé, de l'éducation ou des transports. Plusieurs sources de financement sont identifiées, comme la vente des biens appartenant aux principaux génocidaires et la création d'un fonds international d'indemnisation des victimes du génocide. Ce dernier devant être, selon les conférenciers, financé par la France, les Nations unies mais aussi la Belgique<sup>1</sup>. Vingt ans après, comment expliquer qu'aucune de ces propositions n'ait été mise en place et que le fonds d'indemnisation des victimes du génocide (FIND) demeure à l'état de projet ?<sup>2</sup>

### Le prix de la douleur

Tout d'abord, s'il existe un consensus sur la nécessité d'indemniser les victimes, il est très rare de présenter clai-

## Comment faire pour que les indemnisations ne soient pas ressenties avec injustice par une partie de la population hutue qui vit aussi dans le plus grand dénuement ?

rement son organisation concrète: qui pourrait en bénéficier et sur quels critères? De façon générale et pour reprendre un vocabulaire juridique, comment calculer le «prix de la douleur» (*Indishyi z'akababaro*)? Le questionnement autour des indemnités soulève aussi celui du nombre de victimes et du nombre de rescapés. Le nombre de victimes du génocide est loin d'être connu avec précision. De la même façon, les recensements sur le nombre de rescapés sont largement critiqués, surtout par l'association de rescapés du génocide Ibuka.

<sup>1</sup> Voir les recommandations de la conférence tenue à Kigali du 1<sup>er</sup> au 5 novembre 1995, Kigali, décembre 1995, 48 p.

<sup>2</sup> Voir Heidy Rombouts, *Victim Organisations and the Politics of Reparation: A Case-study on Rwanda*, Intersentia, 2004, 558 pages.

3 Résolution 59/137 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 2004. Résolution 63/96 adoptée par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> février 2008.

4 Loi N°2/1998 du 22 janvier 1998. Voir Aggée Mukiza Shyaka Mugabe, Réparation et réconciliation au Rwanda: portée et limites de la justice transitionnelle, UCL, 2009.

Du point de vue politique, la création d'un fonds d'indemnisation reste un problème insoluble: comment trouver les financements nécessaires? Comment faire pour que les indemnisations ne soient pas ressenties avec injustice par une partie de la population hutue qui vit aussi dans le plus grand dénuement? L'exemple médiatique des réparations de la Shoah ne peut s'appliquer dans le cas rwandais. Personne ne s'est enrichi du génocide au Rwanda et celui-ci a été commis par des Rwandais contre des Rwandais.

### Responsabilité morale et pénale

Il est vrai cependant que la communauté internationale porte une importante responsabilité morale dans ce génocide. Des résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale de l'ONU sur l'aide aux survivants mais celles-ci restent déclaratives<sup>3</sup>. Soulever la question de la responsabilité pénale des Nations unies, ou d'autres pays tels que la France ou la Belgique, est possible mais cela pose un véritable problème juridique. En effet, cela rappelle indirectement la respon-



sabilité pénale de l'État rwandais, en vertu du principe de continuité de l'État. Les autorités rwandaises actuelles reconnaissent la responsabilité de l'État rwandais dans le génocide mais refusent que celui-ci puisse être condamné.

### Comment expliquer qu'aucun des biens abandonnés par des dignitaires de l'ancien régime et récupérés par l'État rwandais n'ait été vendu afin de financer l'aide aux rescapés?

Surtout, elles ont toujours considéré agir suffisamment à travers le Fonds d'assistance aux rescapés du génocide (FARG), mis en place en 1998<sup>4</sup>. Cinq pour cent du budget de l'État y est affecté tandis que chaque employé, fonctionnaire ou travailleur du secteur privé, donne une contribution équivalant à 1% de son salaire brut. Mais comme l'indique son nom, le FARG n'est pas un fonds d'indemnisation mais d'assistance et s'adresse prioritairement aux rescapés «vulnérables».

Depuis plusieurs années, l'association Ibuka en collaboration avec les ONG anglaises Redress et SURF produit des rapports sur la question de l'indemnisation<sup>5</sup>. Ces derniers n'apportent pas de solutions concrètes mais

forcent l'État rwandais à répondre à certaines interrogations. Comment expliquer qu'aucun des biens abandonnés par des dignitaires de l'ancien régime et récupérés par l'État rwandais n'ait été vendu afin de financer l'aide aux rescapés? Comment expliquer que les travaux d'intérêt général (TIG), auxquels ont été condamnés de nombreux coupables du génocide n'aient pas profité directement aux rescapés? Enfin, bien que la majorité des coupables condamnés par les Gacaca à verser des indemnités soient insolubles, pour quelles raisons les coupables solvables ne voient pas leur jugement exécuté?<sup>6</sup>

Dans le cadre de la vingtième commémoration du génocide à venir, l'association Ibuka a annoncé vouloir créer officiellement un fonds international d'indemnisation (International Trust Fund for Survivors) sur le modèle de celui de la Cour pénale internationale<sup>7</sup>. Reste maintenant à savoir comment fonctionnera ce fonds et qui acceptera de le financer. ♣

5 Ibuka, SURF et Redress, *Right to reparation for survivors recommendations for reparation for survivors of the 1994 genocide against Tutsi*, 2012.

6 Voir Jean de la Croix Tabaro, «New impetus in Genocide reparation cases», *The New Times*, 06 juin 2013.

7 Edwin Musinguzi, «Genocide survivors to set up trust fund», dans *The New Times*, 1<sup>er</sup> juillet 2013.

# Vers une « mémoire positive »

En avril de cette année 2014, le Rwanda marquera la 20<sup>e</sup> commémoration du génocide des Tutsi. Cet événement sera sans aucun doute un bon indicateur de la relation de l'État rwandais avec le souvenir du génocide. Nous pouvons déjà noter que de gros moyens ont été déployés par les organismes en charge des préparatifs pour donner un ton international à l'évènement<sup>1</sup>. Mais cela sert-il réellement la mémoire ?

Par Florence Rasmont  
Doctorante en histoire - ULB

Cette commémoration est l'occasion de revenir sur l'évolution de la mémoire nationale du génocide des Tutsi au Rwanda. Celle-ci occupe une grande place dans l'identité nationale rwandaise post-génocide. C'est un phénomène social et politique complexe, en perpétuelle renégociation. Il ne faut néanmoins pas y voir un phénomène exclusivement rwandais. Toutes les nations se sont un jour approprié le souvenir d'événements passés à des fins politiques et nationalistes. Le Rwanda ne fait pas exception.

## Tutsi inconnu

S'intéresser à quelques caractéristiques de l'évolution des commémorations nationales annuelles permet de mettre en évidence le caractère évolutif de la mémoire. Les commémorations nationales du génocide sont célébrées depuis 20 ans par une semaine de deuil national autour du 7 avril, date du début des massacres<sup>2</sup>. Le ministère de la Culture,

qui gère les questions de mémoire depuis 1995, organise en collaboration avec d'autres ministères une grande cérémonie de commémoration nationale.

## L'État semble résolument vouloir se tourner vers une mémoire « positive ».

En avril 1995, le site qui accueille la première commémoration est la colline de Rebero, en périphérie de Kigali. Il s'agit d'une colline ayant accueilli une bataille décisive pour la prise de Kigali par le FPR, le terrain ayant appartenu au président de l'ancien régime, Juvénal Habyarimana. Quelque 6 000 victimes y sont enterrées et ce jour-là, le président de la République, Pasteur Bizimungu, procède à l'inhumation d'un mort tutsi inconnu et de l'ancienne Première ministre hutu Agathe Uwilin-



giyimana. La mise en terre d'un mort tutsi et d'un mort hutu symbolise la reconnaissance de la souffrance des deux communautés. À l'époque, on ne nomme pas officiellement les victimes tutsies du génocide. La mémoire est prise en tenaille dans le paradoxe de la réconciliation. Aussi, le lieu choisi pour accueillir la première commémoration est plus sensiblement lié à l'histoire de la guerre qu'à celle du génocide.

## Remember, Unite, Renew

Dans les années qui suivent, les organisateurs vont mettre davantage l'accent sur les sites du génocide. Ils mettent en avant d'importants lieux de massacres, comme l'indique la cérémonie de 1996 à l'école de Murambi, celle de 1998 à Bisesero où celle de 1999 à Kibeho. La plupart de ces sites s'affirment aujourd'hui comme les plus emblématiques du

1 Voir le site de la CNLG (Commission nationale de lutte contre le génocide) : [www.cnlg.gov.rw](http://www.cnlg.gov.rw) ; ainsi que le site exceptionnellement créé pour la 20<sup>e</sup> commémoration : [www.kwibuka.org](http://www.kwibuka.org).

2 L'association nationale des rescapés Ibuka respecte cependant le deuil jusqu'à la célébration du jour de libération, le 4 juillet.

génocide. On peut y voir une stratégie tout à fait consciente de la part des organisateurs. Lors de chacune de ces cérémonies, il est procédé à l'enterrement de dizaines de milliers de corps, exhumés des fosses du génocide et inhumés collectivement dans un mémorial officiel. La «mémorialisation» officielle du génocide s'est donc construite progressivement par un compromis difficile entre rituel de deuil et rituel politique<sup>3</sup>.

## L'appellation officielle de «génocide commis contre les Tutsi» est introduite en 2008 dans la Constitution.

Dans les premières années, néanmoins, l'État reste ambigu en matière de mémoire. Le ton conciliateur donné à la première commémoration correspond globalement à celui qui prévaut au Rwanda jusqu'à la fin de la période de transition en 2003, période marquée par d'importantes tensions politiques entre le FPR, vainqueur de la guerre civile, et le MDR, parti d'opposition hutu dans l'ancien régime.

Globalement, l'organisation des commémorations nationales du génocide va subir une évolution très significative à partir de la 10<sup>e</sup> édition en 2004, qui tranche par son ampleur et les moyens mis en œuvre. Cette cérémonie, organisée avec éclat dans l'actuel Mémorial national de Gisozi, marque la fin de

la très longue période de transition politique post-génocide et la naissance du nouveau Rwanda, fort de sa nouvelle Constitution et de l'élection au suffrage universel du leader du FPR, Paul Kagame. Le régime s'investit plus nettement dans les questions de mémoire et affirme progressivement sa volonté de célébrer les victimes tutsies en tant que telles. L'appellation officielle de «génocide commis contre les Tutsi» est introduite en 2008 dans la Constitution. C'est en partie une réaction à l'expansion du négationnisme. Elle marque également un effacement progressif des victimes hutues de la mémoire nationale, tués par assimilation aux Tutsi ou par opposition politique.

Depuis 2010, un nouveau changement est intervenu avec la fin des grandes cérémonies d'inhumations collectives. Les commémorations sont depuis lors organisées au grand stade Amahoro de Kigali, sans enterrement collectif. Cela indique que l'État souhaite progressivement imposer une rupture avec les inhumations en dignité collectives, et donc avec les corps du génocide, la douleur et le deuil<sup>4</sup>. L'État semble résolument vouloir se tourner vers une mémoire «positive», dans le sens où le lien avec le passé doit servir à l'avenir et à la reconstruction du pays et de ses habitants. Le slogan officiel de la 20<sup>e</sup> commémoration –*Remember, Unite, Renew*– s'inscrit parfaitement dans ce nouvel esprit. ♣



3 Les corps occupent une grande place dans la mémoire nationale du génocide au Rwanda. Ce trait caractéristique est une conséquence du processus judiciaire qui s'est effectué en parallèle (les corps sont des preuves), et de la lutte contre le négationnisme.

4 Les inhumations collectives ont toujours cours dans les commémorations locales de moindre ampleur.

L'entretien de Jean Sloover avec Jean-Christophe Defraigne<sup>1</sup>

# De l'individualisme méthodologique

Absurde, irréaliste, atterrante, la pensée économique dominante est à bout de souffle. Mais n'a pas dit ses derniers maux...

Les élections, c'est demain! Leurs enjeux, dans un contexte de crise notamment marqué par une poussée populiste europhobe grandissante, seront cruciaux. Un vaste débat public préalable est donc plus que jamais indispensable. Il importe dès lors de saluer toutes les initiatives de ceux qui, comme le réseau Éconosphères<sup>2</sup>, entendent ramener d'urgence les questions économiques à l'intérieur de la controverse démocratique qu'elles n'auraient jamais dû quitter. À cet égard, le tour d'Europe organisé par le collectif Euro-pen<sup>3</sup> mérite l'attention: avec Benjamin Coriat, le Belge Jean-Christophe Defraigne l'a récemment inauguré à Bruxelles. Dans un premier entretien, il fait ici le point sur l'état de la pensée dominante aux sources des impasses actuelles...

**Espace de Libertés: Qu'est-ce qu'un «économiste atterré»?**

**Jean-Christophe Defraigne:** Les économistes dits «atterrés» partagent tous une attitude critique par rapport au capitalisme et au néolibéralisme tout en appartenant à des tendances ou des partis politiques différents.

Plus concrètement, ils se distancient d'une certaine forme de science économique: celle qui, fondée sur l'individualisme méthodologique, ignore, dans ses raisonnements, l'existence des groupes sociaux. Celle qui, dès lors, considère que la supériorité de l'économie de marché sur toute autre forme d'organisation économique étant prouvée mathématiquement, regarde toutes les manifestations d'intervention étatique dans les mécanismes économiques comme autant de distorsions nuisibles.

**Cela fait penser aux idées de l'école de Lausanne incarnée par Léon Walras ou à celles de l'école autrichienne fondée par Karl Menger. Des idées qui remontent au XIX<sup>e</sup> siècle?**

Et qui, dès cette époque, s'opposent à celles d'autres économistes qui, défendant une analyse plus empirique des phénomènes économiques, fondent leurs réflexions moins exclusivement sur une fonction d'utilité abstraite. David Ricardo, par exemple, regarde le travail comme le fondement de la valeur. Ouvrant ainsi la voie à une critique du capitalisme dont Marx

<sup>1</sup> Jean-Christophe Defraigne, docteur en économie de l'Université libre de Bruxelles, spécialiste des questions européennes, enseigne dans diverses universités étrangères et belges, dont l'UCL et les Facultés Saint-Louis.

<sup>2</sup> [www.econospheres.be](http://www.econospheres.be).

<sup>3</sup> Euro-pen est un groupe d'économistes européens progressistes créé en novembre 2012 à l'initiative d'un autre collectif, celui des Économistes atterrés français.



© Kuleuven

*Atterré, mais pas résigné.*

poussera la logique jusqu'au bout en montrant que le profit ne constitue dès lors rien d'autre qu'un vol. Tous les économistes empiriques ne sont cependant pas anticapitalistes: on y retrouve des théoriciens réalistes comme l'économiste hétérodoxe Joseph Aloys Schumpeter et ses travaux sur l'innovation technologique ou encore John Maynard Keynes qui a pensé une régulation du capitalisme pour le préserver d'une révolution prolétarienne.

**Vous acceptez pour vous-même cette étiquette d'économiste atterré?**

Je ne suis pas très lié à ce groupe, mais je partage en grande partie ses critiques contre le paradigme domi-

nant de l'individualisme méthodologique en économie. Personnellement, en lieu et place de cet individualisme, je suis favorable au paradigme proposé par Karl Marx. Ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que j'approuve les dérives stalinienne et maoïstes.

**Les économistes atterrés considèrent que les politiques économiques menées depuis trois décennies ne font, au contraire, que la dégrader l'UE sur le plan économique, social et écologique. Pourquoi l'Europe s'est-elle engagée dans cette voie?**

Pour diverses raisons –la fin de la reconstruction de l'Europe, une forte hausse de la productivité liée à la diffusion du fordisme, l'existence de capa-

## La situation sociale s'aggrave toujours davantage : les inégalités se creusent suscitant une montée de la criminalité qui enclenche à son tour une répression toujours plus dure.

cités de production excédentaires, une fiscalité effective sur les sociétés, des niveaux de salaires importants, le choc pétrolier, la fin du système de Bretton Woods, etc.—, la rentabilité des entreprises s'est mise à diminuer dès la fin des années 60 aux États-Unis et au début des années 70 en Europe. Et ce, dans un contexte où le rapport de forces était encore en faveur du facteur travail. Les milieux d'affaires et leurs représentants ont dès lors très rapidement mis au point un programme de réformes susceptibles de porter remède à ces handicaps : réduction des interventions étatiques, dérégulation bancaire et financière, flexibilisation du marché du travail pour renverser le rapport des forces en leur faveur en créant toujours plus de concurrence entre les travailleurs, etc.

**Quel rôle les économistes académiques ont-ils joué dans la mise en œuvre de cette « grande transformation » libérale ?**

Pour justifier ces mesures et légitimer leur adoption par les gouvernements,

les travaux des économistes dits néolibéraux comme Friedrich Hayek, Gérard Debreu, Robert Lucas, Thomas Sargent, Kenneth Arrow, Milton Friedman... leur ont été extrêmement utiles. Ce fut la grande époque de l'École dite de Chicago, des *New Classics* et de l'École hayekienne devenus soudain très populaires parce que leurs économistes fournissaient à point nommé les modèles qui prouvaient ô combien il était rationnel de déréguler l'économie. Des modèles qui étaient certes logiques, mais aussi totalement irréalistes comme l'ont prouvé les innombrables échecs de marchés sur lesquels ont débouché leur mise en œuvre. Les fonctionnaires de grandes organisations internationales étaient alors complètement prisonniers de ce type de raisonnements enseignés sans référence aucune à l'histoire économique et de la pensée économique, par les universités dont ils étaient issus.

**L'enseignement universitaire de la science économique est-il aujourd'hui toujours autant influencé par ces paradigmes ?**

L'individualisme méthodologique est moins utile aujourd'hui et a moins de crédibilité en dehors des départements d'économie universitaires. On le réactive encore de temps à autre lorsqu'il s'agit de briser tel ou tel mécanisme de protection sociale, mais, dans l'ensemble, il a historiquement rempli son rôle : la bataille idéologique a été gagnée par le capital qui a réussi à éliminer les arguments de la gauche. Avec pour résultat concret l'apparition



© Audrey Cerdan/Rue989

Thomas Piketty, l'économiste qui dérange, s'intéresse aux inégalités.

et le développement des disparités sociales énormes que l'on sait...

**Par quoi le paradigme de l'individualisme méthodologique a-t-il remplacé ?**

Par presque rien. Martin Wolf, l'éditorialiste du *Financial Times*, a beau écrire que les économistes néo-

libéraux n'ont pas vu venir les bulles spéculatives et qu'ils n'ont pas prévu les crises, la pensée des économistes hétérodoxes, pour autant, n'est pas davantage enseignée que par le passé, alors que des hommes comme Patrick Arthus, Michel Aglietta et Robert Boyer de l'École de la régulation, Dominique Lévy et Gérard Duménil<sup>4</sup>, les marxistes américains,

<sup>4</sup> Gérard Duménil et Dominique Lévy, *The Crisis of Neoliberalism*, Harvard University Press, Cambridge, 2011.

avaient prédit ce qui allait arriver. Mais ils ont eu peu d'écoute chez les économistes académiques, bien entendu, et ils sont toujours, pour l'heure, très peu lus...

### Comment expliquer une telle cécité ?

Au temps de Galilée ou de Machiavel, il était risqué d'affronter l'idéologie dominante de l'époque, à savoir le catholicisme dont la fonction première était de légitimer le pouvoir des rois et des papes propre à l'État féodal. Aujourd'hui, le pouvoir le plus puissant est détenu par le capital financier. Ce pouvoir, lui aussi, a besoin d'une idéologie dominante pour asseoir son autorité. La science économique orthodoxe contribue largement à la fabrication de cette idéologie. Son rôle est de légitimer l'ordre social capitaliste, de prouver l'inéluctabilité de ce système, alors même que, comme en attestent les travaux de Thomas Piketty<sup>5</sup>, la

situation sociale s'aggrave toujours davantage : les inégalités se creusent suscitant une montée de la criminalité qui enclenche à son tour une répression toujours plus dure. Dans un tel contexte, la science économique « officielle » devient totalement absurde. Mais dans les facultés, on l'enseigne toujours. Envers et contre tout.

### Pour quelle raison ?

Leurs professeurs actuels ont été formés dans les années 80, c'est-à-dire au moment où le néolibéralisme et sa vulgate, la pensée unique, se déployaient dans toute leur intensité. Pour faire entendre aujourd'hui une voix discordante, il faut donc avancer masqué. Malgré cela, on m'a fréquemment invité à me tourner vers l'histoire... Aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, les économistes « irréalistes » ont peu d'influence dans les milieux académiques et des auteurs comme Lévy et Duménil y sont très étudiés. Mais en Belgique, où il reste peu de pouvoir capitaliste national, ce n'est pas le cas : l'économie y est très rarement abordée comme enjeu collectif. C'est pourquoi l'enseignement de l'économie y est désormais sur son déclin : les étudiants sont de moins en moins nombreux à fréquenter ce département et les économistes les plus médiatisés sont des praticiens comme Bruno Colmant, Étienne de Callataÿ ou Éric De Keuleneer... ✿

<sup>5</sup> Thomas Piketty, *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 2013, 970 p.

# Romulus et Jésus

Par Xavier De Schutter  
Philosophe

Jésus a été mis à toutes les sauces. On a fait de lui le fils de Dieu, un charpentier-philosophe aux idées révolutionnaires, un soixante-huitard avant la lettre, un juif hérétique, un avatar des divinités proche-orientales qui meurent et ressuscitent, une version sémite du dieu grec Asclépios, etc. En relisant Tite-Live m'est apparue une énième interprétation possible du Nazaréen.

Ne serait-ce pas de Romulus que le Christ tient la trame de son histoire mythique ? A priori aucun rapport entre eux, si ce n'est que les représentants sur terre du second ont élu domicile dans la ville fondée par le premier (« *Pierre, tu es Pierre...* », on connaît la suite). À y regarder de plus près, on constate que le roi des Romains présente plus d'un point commun avec le roi des Juifs (INRI). Il était lui aussi fils d'un dieu (Mars) et d'une vierge (Rhéa Sylvia, une vestale, sorte de nonne antique). L'un et l'autre sont à l'origine d'un calendrier : les Romains calculaient les dates *ab Urbe condita*, « depuis la fondation de la Ville » par Romulus, et les chrétiens font remonter l'an zéro à la naissance de Jésus. Romulus fut allaité et élevé par une *lupa*, c'est-à-dire non pas par une louve comme on a voulu nous le faire croire, mais par une prostituée. Jésus aussi appréciait la compagnie des « pécheresses » : on se souvient de sa relation, qui fit jaser, avec Marie-Madeleine, la *lupa* des Écritures. Le fils de Dieu fré-

quantant une putain, cela ne faisait pas plus sérieux que le fondateur de Rome élevé par une femme du *lupanar*...

Mieux encore. Tandis qu'il haranguait le peuple, Romulus a subitement été enveloppé par un nuage et emporté au ciel : ainsi divinisé, il a rejoint les puissances tutélaires de Rome. Pressentant que les plus sceptiques exigeraient des preuves avant de croire à son histoire, Jésus eut la bonne idée de revenir parmi ses disciples le temps de leur démontrer, stigmates à l'appui, qu'il était bel et bien ressuscité. De même, Tite-Live nous apprend qu'un ami de Romulus contribua à façonner la légende du roi en prétendant qu'il était redescendu du ciel pour lui dire : « *Va annoncer aux Romains que les dieux du ciel désirent que ma Rome devienne la capitale du monde.* » Sur ces mots, « *il s'éleva dans les airs et disparut.* » Tite-Live est mort en 17 de notre ère. Jésus avait alors une petite vingtaine d'années (puisque'il serait né 3 ou 4 ans avant... lui-même, accomplissant ainsi son premier miracle). Les rédacteurs des Évangiles ont écrit (en grec) leur Bonne Nouvelle entre 50 ans et un siècle après la montée au ciel de Jésus : qui écrit le grec connaît le latin, non ? Nos évangélistes auraient-ils lu Tite-Live ? Pour le dire autrement, le mythe de Jésus serait-il une légende romaine de plus ? Dieu seul le sait, à moins qu'il ne l'ignore. A-t-il seulement lu ses classiques ? ✿

COMMUNICATION SHIRTS Collection

Dites-le... avec un T-Shirt  
... c'est moins périssable  
que des fleurs ou des bonbons ...  
et

CARPE DIEM

MODELE N° 17 de nos T-Shirts  
[www.communication-shirts.com](http://www.communication-shirts.com)

# Vers une nouvelle donne ?

Par Jean Semal  
Président du Cercle Condorcet-Picardie - Mons

Dans le sang, la douleur et l'inquiétude, le monde tente d'accoucher d'une civilisation qui puisse sublimer la globalisation sauvage dans laquelle il s'est enlqué. Le credo du progrès s'essouffle devant la dictature d'un profitariat suicidaire, tandis que la philosophie universaliste voit ses référentiels classiques s'atrophier. D'où cet immobilisme conceptuel qui inhibe la créativité, éteint les enthousiasmes et fait le lit de la résignation.

## Nous assistons bouche bée à la privatisation de l'avenir.

Mais foin des plaintes: l'heure est venue de se ressourcer. Car malgré le climat délétère, le goût de la vie incite à résister au fatalisme organisé. Nous pourrions de la sorte faire honneur à l'apostrophe de Shakespeare à son public: «*Soyez les ingénieux chimistes de nos métamorphoses, car c'est vous qui mettez la couronne sur la tête des rois et les perles sur la coiffe des fées*».

Dans cette perspective, un mouvement, qualifié de «Nouvelle Donne», s'est créé à Paris le 28

novembre 2013 au café du croissant (celui de Jaurès). Il s'agit d'une initiative de l'économiste socialiste Pierre Larrouturou, avec le soutien d'Édgard Morin et de la veuve de Stéphane Hessel, pour donner un nouveau souffle à la politique.

Les ruptures du XXI<sup>e</sup> siècle sont à ce point radicales que les changements s'y opèrent plus rapidement que les idées ne peuvent les intégrer. D'où le déboulé des alibis et des effets d'annonce, d'autant plus théâtraux qu'ils deviennent moins crédibles. Redoutable déphasage qui incite le corps social à désertier l'engagement et à fuir les responsabilités. L'heure n'est-elle pas venue de construire de nouvelles cohérences entre les structures de pouvoir démocratique et les fonctions socio-économiques, entre l'individualisme et le lien social, entre la croyance aux théories et le savoir du vécu ?

Jusque il y a peu, le temps était promesse de progrès, l'avenir était espérance d'amélioration. Mais aujourd'hui, l'histoire a perdu son aura messianique: rien n'éclaire plus un futur devenu nébuleux.

Nous assistons bouche bée à la privatisation de l'avenir, tandis que

dans la coulisse, s'agite tout un petit monde chargé de réguler, en douceur, l'abandon volontaire des aspirations humanistes.

Flexibilité, adaptation, soumission deviennent les maîtres mots d'une sagesse qui prétend récuser l'espoir, considéré comme illusion névrotique.

On nous dit que les postulats humanistes et rationalistes des siècles précédents ont fait leur temps. Le marché financier ayant tout résolu dans son principe, il suffit de mettre correctement en œuvre ses recettes, car, nous dit-on, toute perspective de changement de stratégie ne pourrait que freiner les bienfaits du système. Or, celui-ci ne peut constituer les bases d'une anthropologie capable de réenchanter le présent sans nuire au futur. Alors osons retrouver l'impatience des lendemains en organisant la subversion continue du présent par l'avenir, qui n'est ni programmé, ni inéluctable. Pour cela, repensons positivement le rôle de l'échange d'idées entre personnes qui ne se connaissent pas, mais qui aspirent à un même idéal. Remettons à l'honneur l'art de l'écoute couplé à la volonté de se comprendre en vue du bien commun.

Saisissons-nous de thèmes porteurs, nourrissons-les, faisons entendre les projets marginaux en organisant des caisses de résonance des sans voix. Selon le petit pâtre Gerbert d'Aurillac, devenu archevêque de Reims et sacré pape en l'an 999 sous le nom de Sylvestre II, l'esprit n'est pas fait que d'intelligence, mais aussi de courage, de curiosité, d'audace et...



L'humaniste Gerbert d'Aurillac, devenu Sylvestre II, a fait l'éloge de la folie et aurait même pactisé avec le diable.

d'un brin de folie. Évidemment, même un pape peut se tromper...

Mais cela étant, les circonstances demandent à chacun de faire la synthèse de l'affectivité et de la raison, en organisant la synergie du cœur et de l'esprit, pour créer l'harmonie entre l'idéal et le réel, et pour laisser sa place à la fraternité dans les relations humaines. Entre passé et futur, nous vivons une plage de temps encore vierge qui attend notre contribution: notre mission n'est-elle pas d'y fortifier la justice pour éviter d'avoir à y justifier la force ?

## Dieu reconnaîtra les siens

Les activistes de la loi divine qui mettent les petits plats dans les grands pour exister dans le débat médiatique ont du souci à se faire : la légitimation de leurs idées par les urnes n'est pas pour demain. C'est un sondage de *Sud-Ouest Dimanche* qui l'indique : 75% des Français sont favorables à l'autorisation de l'IVG sans restriction (contre 48% en 1974). Si l'on s'en tient aux seuls catholiques pratiquants, ce sont 53% d'entre eux qui soutiennent la liberté totale en la matière (contre 37% en 1974). *O tempora, o mores...* (yk)

## Débattre dans le désert

Rien n'y a fait. Ni l'approche des élections, ni les veillées de prière et de jeûne organisées par Mgr Léonard. La loi étendant l'euthanasie aux mineurs a bien été votée à la Chambre en temps et heure, le 13 février, dans la quasi-indifférence des médias belges mais face à l'attention inquiète de nombre de leurs confrères étrangers. Relevons toutefois cet éditorial du *Soir* intitulé «L'éthique, levier de la reconquête catholique» qui soulignait l'importance que revêt pour l'Église catholique les dossiers éthiques dans la reconquête du champ temporel. L'auteur rappelait l'intense ballet des lobbies religieux qui tentent d'infléchir les législations en chantier au Parlement européen, qu'il s'agisse d'avortement, de cellule-souche ou de la problématique liée au genre. En face, l'abbé Éric de Beukelaer a plutôt mal pris la chose, affirmant à son tour dans un texte sanglant que Léonard et les siens ne réclamaient que le droit au débat. Pour l'heure, ils prêchent plutôt dans le désert. (map)

## Délire végétal

«Depuis quelques mois, des arbres plantés pour célébrer la loi de 1905 sont décapités par des activistes anonymes qui défendent une France "catholique" et ciblent la "franc-maçonnerie"», écrivait *Libération* le 6 février dernier. Des «déracinés» anonymes sévissent un peu partout en France. Leurs victimes ont un point

commun : ces arbres ont été plantés pour célébrer la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Sur le site *libe.fr*, les internautes s'en donnent à cœur joie. Comme celle-ci : «Pas bien malin de couper ces arbres qui n'ont rien demandé... Mais est-ce bien malin d'ériger la laïcité comme une vertu grandiloquente et supérieure aux religions? Alors que c'est simplement le principe que l'État ne subventionne aucun culte. Cela en dit long sur l'indigence de nos nouveaux symboles. Et pourquoi pas ériger des Temples de la Laïcité? Des cathédrales du Vivre-Ensemble?... Les touristes continueront à visiter Versailles, la Tour Eiffel et le Mont Saint-Michel...» Notre internaute oublie la Statue de la Liberté qui éclaire le monde. Bien sûr, il reste des zones d'ombre. (map)

## Dictateurs africains

L'hebdomadaire français *Golias* a interviewé un jésuite «revenu d'Afrique» nommé Ludovic Lado sur la manière dont les évêques africains conçoivent leur rôle : chef coutumier traditionnel ou pasteur? La réponse ne manque pas de sel : «*Il y a un certain nombre [de pasteurs], mais la plupart ont plutôt été moulés dans une culture qui privilégie le principe d'autorité, voire du diktat, à celui de la collégialité. Ce que font nombre d'évêques au niveau des diocèses, nombre de prêtres ont tendance à le reproduire au niveau des paroisses. Mais je pense que c'est plus un problème structurel que de personnes, et les solutions doivent être structurelles. Il ne s'agit pas d'une spécificité africaine. L'Église universelle doit*

*s'interroger et interroger ses structures de formation du clergé. Pourquoi produisent-elles plus de "chefs" rituels soucieux de leur statut que d'humbles pasteurs au service du peuple de Dieu?»* Excellente question. (map)

## Quand l'armement va, tout va

La crise est finie! La preuve? Les ventes d'armes repartent à la hausse. Joie dans les foyers! Si la reprise est légère (0,6% en 2013), elle pèse lourd en termes trébuchants : 1 547 milliards de dollars! Dont un bon tiers pour les seuls États-Unis. On ne pouvait mieux fêter le centenaire de la Grande Guerre! (yk)

## Sotchi, c'est (parfois) gay

«*Il n'y a pas d'homosexuels à Sotchi*». L'affirmation du maire de la ville Anatoly Pakhomov, quelques jours avant le début des Jeux Olympiques, aura fait le tour du monde occidental. Le Parlement russe avait auparavant adopté une loi interdisant la propagande homosexuelle devant les mineurs. Son auteur, Vitaly Milonov, avait comparé son texte à une «campagne de vaccination», sans s'embarrasser de faire la différence entre pédophilie et homosexualité. Pour illustrer cette politique de discrimination, «Envoyé spécial» (France 2) avait pour sa part suivi caméra au poing Vladislav, 17 ans, un jeune gay qui a choisi de ne plus se cacher. Faut-il y voir une concession faite à l'Occident? Un groupe russe d'électro-pop nommé t.A.T.u et formé par deux chan-

teuses, a malgré tout participé à la cérémonie d'ouverture des JO. Habituees à se mettre en scène dans des poses sensuelles, les deux jeunes femmes sont restées sages à Sotchi et se sont contentées de se prendre la main au milieu de leur interprétation. (map)

## C'est la fête le 17 mai

La Fête de la Jeunesse Laïque aura lieu le samedi 17 mai à Forest National. Elle réunira des adolescents, leur famille, leurs amis et la communauté laïque. Ces FJL prennent racine dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Elles étaient organisées à l'initiative des sociétés de libres penseurs et de rationalistes qui souhaitaient compléter l'éducation de leurs enfants. Les premières festivités se déroulèrent à Liège et seront organisées systématiquement à Bruxelles à partir de 1964, où la Fête de la Jeunesse Laïque célébrera donc cette année ses 50 ans. (map)

## Pas par-là, mec

Dubaï va ouvrir en septembre 2015 le «Holy Quran Park», un parc d'attractions inspiré par le Coran. Le projet, qui s'étalera sur 64 hectares dans la capitale, coûtera plus de 5 millions d'euros (26 millions de dirhams). L'endroit comprendra un «jardin islamique», un «coin omra» pour s'exercer au pèlerinage à La Mecque, des aires dédiées aux «miracles du Coran» et aux jeux d'enfants. À terme, 51 des 54 variétés de plantes mentionnées dans le Coran seront visibles aux yeux des visiteurs à travers le parc. Les autorités dubaïotes présentent l'initiative comme «pédagogique» et destinée aux familles. Mais l'objectif reste bien le business : Dubaï veut devenir dès 2016 un futur centre de l'économie islamique. «*Dubaï est l'anti-mecque du monde arabe. C'est pourquoi des touristes de la région s'y rendent. Essayer de se transformer en sorte de destination culturelle religieusement appropriée est aussi inutile que construire un casino en plein milieu de la Mecque pour attirer des visiteurs plus laïques*», avait-on pu lire sur le site du *Guardian*. (map)

**72** La Cité Miroir, la mémoire en perspective

**74** Le cirque démocratique de la Belgique

**76** L'affiche s'affiche!

**78** Quand l'arpentage arpenté les nouvelles connaissances!



# La Cité Miroir, la mémoire en perspective

Au cœur de Liège, dans son écrin de béton et de verre, la Cité Miroir a ouvert officiellement ses portes le 14 janvier. Véritable agora, ce projet unique se veut une liaison intelligente entre le passé et le présent pour construire l'avenir.

Par Mélanie Noiret  
Journaliste

À l'origine, il y a Les Territoires de la Mémoire. Depuis sa création en 1993, cette association consacre son énergie à l'éducation citoyenne et à la démocratie. Dix ans à peine après sa création, l'association se trouve à l'étroit dans ses murs. Un grand bâtiment abandonné au centre de Liège, les anciens bains de la Sauvenière, attire l'attention de Jacques Smits, directeur de l'ASBL. Réhabiliter ce lieu emblématique de la ville, voilà l'objectif qu'il poursuit dès lors. Il ne tarde d'ailleurs pas à convaincre les partenaires historiques des Territoires de la Mémoire –le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, Ethias Assurances, Solidaris

et la Maison des Syndicats– à s'associer au mouvement. Le 10 décembre 2004, journée internationale des droits de l'homme, est constituée l'ASBL Mnema, en charge du projet de réhabilitation. Les premiers jalons sont posés pour créer une Cité Miroir dans une Cité ardente!

## Le travail de Mnema

Mnema; mémoire en grec. En un mot, tout est dit sur la vocation de l'ASBL éponyme: encourager les citoyens à un travail de *mnema*, autrement dit, un travail de mémoire. «*Le terme "travail" implique une action concrète et*

## Les anciens Bains et Thermes, un choix réfléchi

Dans une volonté de cohérence avec les objectifs de Mnema, il était important que le lieu choisi pour édifier la Cité Miroir ne soit pas étranger à ses principes. Parmi les symboles favorisant la sélection de cet édifice: Georges Truffaut, échevin des Travaux publics de la Ville de Liège à la fin des années 30, qui, dans sa volonté d'apporter à ses concitoyens la possibilité de s'émanciper, fait construire ce complexe moderne et précurseur. Il rejoint également la philosophie de Mnema à travers son action de grand résistant à l'occupant nazi. D'un point de vue architectural, le bâtiment est aussi un symbole de résistance. L'architecte Georges Dedoyard conçoit l'édifice dans le style Bauhaus, courant artistique considéré comme dégénéré et interdit par le régime nazi.

*réfléchi* mais aussi de l'enthousiasme et du courage pour oser dire non. Afin de ne pas répéter les erreurs du passé, il est nécessaire d'étudier les mécanismes qui ont conduit à certains désastres meurtriers afin qu'ils ne se répètent plus», explique Jacques Smits, administrateur délégué. Ainsi, les actions menées au sein de la Cité Miroir –spectacles, expositions, colloques, etc.– ont pour objectifs de développer une connaissance critique des réalités de la société, d'amplifier les potentialités d'analyse et d'actions citoyennes. Lieu de vie et de questionnement, espace de rencontres mais aussi de culture, la Cité Miroir héberge de manière permanente trois associations: Les Territoires de la Mémoire, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège et Mnema. Les différents espaces conçus dans les anciens bains, dans le plus grand respect de l'architecture d'origine, accueillent dès maintenant une multitude d'événements organisés par ces trois associations mais également par d'autres institutions. C'est également en ces

lieux que deux expositions permanentes trouveront leur place dès le printemps 2014: «Entre galeries et forges, l'émancipation sociale», nouvelle réalisation du CAL/Liège qui évoque les luttes sociales, et «Plus jamais ça?», parcours dans les camps nazis, l'outil d'éducation de l'ASBL Les Territoires de la Mémoire.

Entre l'art et le savoir, la mémoire et l'avenir, la Cité Miroir vous ouvre ses portes! 🗝



© J.-L. Massart

## Pourquoi « La Cité Miroir » ?

Dans le concept de «cité», on retrouve l'idée de «citoyen». L'association de ces deux notions laisse émerger l'idée de la «chose publique» pour former la «politique», l'expression de la capacité des hommes à organiser leur propre vie en parvenant, par le débat, à un accord réfléchi. Le «miroir», outil d'introspection, est chargé d'une forte connotation symbolique. Se regarder dans le miroir, c'est s'interroger, apprendre l'humilité et accepter de se dévoiler au regard de l'autre.



La Cité Miroir  
Place Xavier  
Neujean, 22  
4000 Liège  
www.mnema.be  
www.citemiroir.be

# Le cirque démocratique de la Belgique

Il y a d'abord collègue De Cuyper, jongleur, manipulateur de massues, spécialisé en atterrissage ventral et en démagogie. Vient ensuite collègue Bondewel, jongleur, manipulateur de bouteilles et assiettes, spécialiste de la démocratie belge, de la mémoire et de l'extralucidité. Le troisième s'appelle collègue Dobbelaere, jongleur également, porteur de lunettes et «entertainer» politique. C'est lui aussi qui a la lourde tâche de répondre aux questions des journalistes. Parfait bilingue, belge, artiste et comique, il représente une Flandre inconnue des francophones: celui du monde du spectacle de rue «made in Vlaanderen».

Par Pierre Schonbrodt  
Centre d'Action Laïque

Le trio cultive l'absurde avec passion en n'hésitant pas à chercher du côté du second... ou du troisième degré et sans doute au-delà. «Lorsqu'on enfile les chaussures de ski, on se met devant un

miroir et on se sent ridicule. Lorsqu'on commence à faire des claquettes avec une telle tenue, on se dit qu'on tient réellement quelque chose d'intéressant pour le spectacle. Notre défi, c'était d'apprendre



© Cirque démocratique de Belgique

une nouvelle technique. Gab devait donc mémoriser un jeu de cartes en moins de cinq minutes; Sander devait plonger dans une piscine de trois centimètres de profondeur et je devais apprendre à faire des claquettes.»

## L'humour plutôt que les grands discours

Mais la plus grande prouesse de ce trio, c'est d'avoir fait de ce «cirque démocratique» un véritable spectacle de rue qui évite la tentation populiste, marche sur le fil du discours politique tout en évitant les envolées lyriques belgicaines. Un subtil mélange dont les ingrédients ont été pesés et sous-pesés il y a deux ans. «On est tous les trois Belges, on est tous les trois Flamands, on est tous les trois des artistes de cirque et nous avons beaucoup tourné en France pendant les 540 jours sans gouvernement en Belgique. Nous rigolions beaucoup de cette situation avec les artistes français puisque c'était un exemple parfait de l'absurdité et du surréalisme belge qu'on aime beaucoup. Nous sommes Flamands et ne partageons pas la vision séparatiste de certains même si nous n'en faisons pas de revendications politiques. L'inspiration de ce spectacle vient de là. Les spectacles avec de grands discours engagés m'ennuient très vite. Je préfère utiliser l'humour. En ce qui nous concerne, c'est d'ailleurs ce que nous faisons de mieux».

## Comment le public réagit-il à votre spectacle ?

À l'extérieur de la Belgique, les gens sont très intéressés et intrigués par ce

que nous leur montrons. Chez nous, les réactions au Nord et au Sud du pays sont très différentes. En Flandre, les gens rient et ça s'arrête là. En Wallonie, en revanche, le public est davantage touché par ce que nous leur montrons. Par exemple, lorsque nous chantons *La Brabançonne* à la fin du spectacle, nous sommes toujours frappés de voir une majorité de personnes se lever l'air sérieux sans que nous ne leur demandions. En Flandre, les gens sont assis et plutôt indifférents à l'hymne national. Le public francophone estime que ce spectacle donne une idée positive de la Belgique unie. Il vient donc souvent nous trouver à la fin en nous priant d'aller le jouer partout en Belgique avant les élections. Au Sud de la frontière linguistique, *Le cirque démocratique* tient à cœur visiblement...

## La Flandre aurait-elle déjà fait une croix sur la Belgique ?

Non, pas du tout. Je pense surtout qu'il y a beaucoup de désillusion. Vous savez, lors des précédentes élections, j'ai fait l'effort de lire quasi tous les programmes politiques des partis. J'ai vraiment du mal à me retrouver pleinement dans l'un d'entre eux. Théo Massen (comédien hollandais, NDLR), dit très justement qu'avant, les politiciens dessinaient un rêve et nous expliquait comment le réaliser. Aujourd'hui, ils nous montrent des cauchemars et nous expliquent comment les éviter. 🍂



«Le Cirque démocratique de la Belgique» par Pol & Freddy  
Les 23 et 29 mars à Bruxelles dans le cadre du festival Up!  
<http://cirk.be/festivalup>  
[www.cirque-democratique.be](http://www.cirque-democratique.be)

# L'affiche s'affiche!

Expo coup de poing qui réunit dessinateurs et graphistes qui mettent le trait là où ça fait mal, la Triennale internationale de l'affiche politique renferme 170 dessins qui valent tous mieux qu'un long discours. Bref, ça ne l'affiche pas mal du tout, finalement!

Par Frédéric Vandecasserie  
Journaliste

Cent septante affiches créées par 121 artistes issus de 25 pays différents! Pour sa 12<sup>e</sup> édition, la Triennale internationale de l'affiche politique n'a pas fait dans le détail. Et c'est tant mieux! Puisque, dès que l'on y pénètre, cette exposition interpelle le visiteur que nous sommes et, partant de là, nous pousse à nous poser des questions au sujet du monde dans lequel nous vivons.

## Miroir du monde

Première constatation à l'issue de notre visite: les motifs d'insatisfaction ne manquent pas. Et donc la matière première à destination des artistes non plus. Encouragement au port du préservatif avec le Coréen Kim Sang-Rak, préoccupation environnementale après Fukushima pour la Belge Laure Housiau, exploitation des enfants chez l'Iranien Mehdi Saeedi... L'affiche lauréate du premier prix cette année est signée par le Polonais Piotr Kaczmarek. Avec une création représentant un bulletin de vote russe pour les élections présidentielles. Où l'électeur doit choisir entre trois noms: «Vladimir», «Vladimirovich» ou «Putin». Simple, net, interpellant. Et, surtout, avec un message

direct: «*Les résultats des scrutins en Russie sont souvent décidés d'avance, explique l'artiste. Je voulais dénoncer le côté pas net de ces élections. Tout le monde savait que Vladimir Poutine l'emporterait. Chez moi, en Pologne, les médias parlent sans cesse de la Russie. C'est ce battage médiatique qui m'a inspiré. Mais, pour autant, je ne crois pas que mon affiche changera le visage de la Russie de demain. Je ne suis pas naïf. J'ai dénoncé un aspect dérangeant et récurrent de ce pays, ça a été reconnu, c'est déjà une victoire.*»

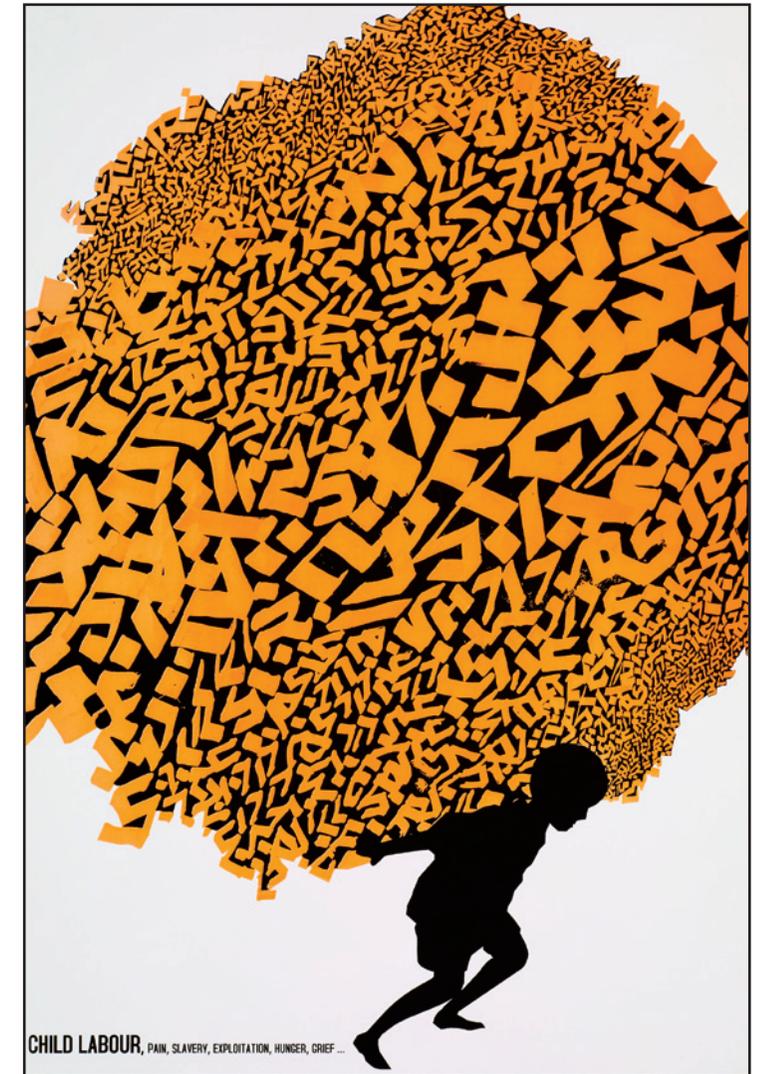
Alain Le Quernec, graphiste de renommée internationale et habitué des combats politiques, notamment dans sa Bretagne natale, reste aussi les pieds sur terre: «*Parfois, à un tout petit échelon local, j'ai eu l'impression que l'une de mes affiches avait pu directement aider à faire bouger les lignes. Mais dès que vous touchez à un enjeu plus large, il ne faut pas se leurrer.*»

Mais alors, à quoi sert l'affiche politique? Et, surtout, pourquoi continue-t-elle à inspirer tant de jeunes artistes? Kaczmarek se risque à une réponse: «*Le format affiche continue à nous intéresser pour deux raisons principales. D'abord car un militant*

*se cache dans la plupart des artistes. Et l'affiche politique demeure donc un bon moyen d'exprimer ce militantisme. Ensuite, si une affiche ne peut pas changer le cours des choses directement, elle peut, au cas par cas, influencer les gens. Qui, ensuite, adopteront un point de vue différent parce qu'influencés par notre travail. Et là, par un effet de contagion, si de plus en plus de personnes sont touchées, on peut éventuellement arriver à quelque chose. Sans pour autant verser dans l'utopisme!*» Bref, selon Mauro Del Borrello, l'administrateur général du Manège, l'institution qui produit l'événement, «*la démarche de cette triennale est triple: éducative, démocratique et citoyenne.*»

## Militants, debout !

Et nous serions même tentés de rajouter une dimension plus esthétique pour qualifier plus complètement cette exposition. Car, si elle sensibilise (et que c'est bien là son but premier), l'affiche politique demeure aussi une forme d'art. «*De fait! J'ai déjà félicité des graphistes auteurs de certaines créations, même si je ne partageais pas les messages qu'ils faisaient passer. Pour autant que les idées ne dépassent pas certaines bornes, bien entendu*», reprend Le Quernec. Moralité: il ne faut pas nécessairement qu'un révolutionnaire sommeille en vous ou qu'un fond de mili-



tantisme ressurgisse de vos entrailles pour vous rendre à cette exposition passionnante. Qui se visite donc selon plusieurs prismes. Avec un seul point commun à chaque visiteur: la constatation que même en ces temps de communication digitale, twitterisée, et limitée à 140 signes, une affiche politique demeure un vecteur de communication aussi essentiel que parlant. 🍌



L'exposition se poursuit à l'Ancienne Maison Communale de Jemappes jusqu'au 13 avril. Infos: <http://www.lemanege.com>

# Quand l'arpentage arpente les nouvelles connaissances!

Pratique qui aide à comprendre collectivement une pensée complexe, l'arpentage permet surtout de changer notre rapport aux livres jugés trop complexes.

Par Frédéric Vandecasserie  
Journaliste

Pour appréhender un livre que l'on juge a priori trop complexe pour soi, il existe trois solutions: abandonner; le déchiffrer en compagnie d'un dictionnaire, en sachant que si ce dernier vous permet de mieux comprendre le sens des mots, il ne vous apportera en revanche aucune explication quant au sens profond du texte; où recourir à l'arpentage (terme qui normalement désigne un processus de délimitation

et de bornage des terres), méthode permettant de mieux comprendre les écrits les plus complexes. Que l'on juge souvent, et à tort, comme hors de la portée de nos neurones.

## L'arpente est rude...

L'arpentage s'articule en fait autour de deux pôles bien distincts. Qui, réunis, constituent une sorte d'entraînement

mental: des leçons théoriques et des exercices plus pratiques. Une bonne formation à l'arpentage devrait arriver à développer huit compétences complémentaires: constituer une base de connaissance collective ou individuelle; identifier, sur support papier ou sur écran, des éléments à retenir; repérer des relations de sens et concevoir des cartes représentant des itinéraires possibles dans l'argumentation; mettre en valeur des concepts et leur interrelation; référer à des époques ou à une histoire; rendre évidentes et sensibles des thématiques ou des analyses, présenter ses choix de manière créative en combinant mots, images et sons; amener de la cohérence dans des discours; et, enfin, permettre de clarifier des intentions. «*Mais il ne s'agit bien entendu pas d'une méthode miracle qui va transformer chacun des participants à une formation en prix Nobel*», plaisante cet utilisateur aguerri des techniques d'arpentage. «*Le but est surtout que chacun se sente plus à l'aise face à des textes qui peuvent le déconcerter. Dans le fond, nous proposons d'améliorer le rapport de chacun avec les livres dans une perspective de transformation sociale. En soi, l'arpentage n'est donc ni plus ni moins qu'une méthode d'éducation populaire.*» Mais il y a évidemment plus! Car le développement d'une capacité intellectuelle permettant d'améliorer son taux personnel d'appréhension et de compréhension du livre permet d'aller plus loin dans différents domaines connexes!

«*Cette méthode existe surtout pour redonner confiance à des gens, pour casser le mythe selon lequel certaines publications, souvent décrites comme opaques,*

*leur sont inaccessibles. Bref, en un sens, en essayant de donner à plus de gens le moyen de s'approprier un savoir, nous augmentons indirectement le taux de prise de parole dans l'espace public. Et, partant de là, la participation démocratique*», continue notre interlocuteur.

## Décrypter l'écrit

Et donc, il sera question d'«arpenter» un ouvrage, c'est-à-dire de le débroussailler, pour en délimiter le champ de connaissances. Le tout grâce à une lecture collective mettant en commun les idées et les intuitions de chacun. Partant du principe séculaire qu'«*il y a plus dans plusieurs têtes que dans une seule*». Issue des cercles d'études ouvriers de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cette idée, certes pas neuve mais remise au goût du jour, permet normalement à un groupe d'une dizaine de personnes de mettre entre trois et cinq heures pour venir à bout d'un ouvrage «difficile» d'une centaine de pages. Dernière précision: si, à la base, cette façon de faire était surtout consacrée à des documents officiels ou à des traités économiques afin d'essayer que les connaissances des ouvriers s'approchent de plus possible de celles de leurs patrons, l'arpentage touche aujourd'hui tous les secteurs. Il n'est en effet par rare que s'organisent des «soirées arpentage» centrées sur la poésie contemporaine, l'œuvre d'un philosophe en particulier, ou sur des textes particulièrement ardues issus de l'un ou l'autre magazine. En espérant juste que cet article-ci n'exigera aucune technique particulière pour être compris... 🌱

Parce qu'il y a plus dans plusieurs têtes que dans une...



# Annonces

Musique, ciné, livres, conférences... les bonnes énergies



**dossier** INIQUITÉS SCOLAIRES EN BELGIQUE: OÙ VA-T-ON?

**Éduquer n°104 vient de paraître.**

Le nombre d'enfants n'a jamais été aussi élevé à travers le monde. Pourtant, les inégalités scolaires persistent encore. Le principe d'équité voudrait que tous les enfants aient la possibilité de s'épanouir, peu importe leurs origines socio-économiques. Nous en sommes loin. Les chiffres annoncés par l'étude PISA 2013 renforcent l'état d'urgence de la situation: même si les résultats moyens obtenus par nos élèves restent satisfaisants, nous sommes les grands perdants en termes d'équité. Pauvreté, accès aux savoirs, stigmatisation des écoles, démissions des enseignants... la situation est grave. Un réel défi s'impose, nous ne pouvons le négliger.

**Pour nous contacter :**  
 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl  
 Rue de la fontaine, 2 – 1000 Bruxelles  
 02/511.25.87 - [eduquer@ligue-enseignement.be](mailto:eduquer@ligue-enseignement.be)  
[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)

## ESPACE de Libertés

### Éditrice responsable:

Éliane Deproost

### Rédacteur en chef:

Yves Kengen

### Secrétaire de rédaction:

Amélie Dogot

### Production:

Fabienne Sergoyne

### Dessins:

Laurent Ndikumana

### Graphisme:

YEBOgraphics

### Imprimeur:

Kliemo

### Fondateur:

Jean Schouters

### Abonnement

10 numéros

Belgique: 20€, Étranger: 32€

par virement au compte du CAL:

IBAN: BE16 2100 6247 9974

BIC: GEBABEBB

TVA: BE 0409 110 069

ISSN: 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél: 02 627 68 68 - Fax: 02 627 68 01

E-mail: [espace@laicite.net](mailto:espace@laicite.net)

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)  
 Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique -  
 Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la  
 Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de  
 la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses  
 qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données person-  
 nelles et les faire rectifier.



## La Pensée et les Hommes



### À la télévision

MARDI 11 MARS	LUNDI 17 MARS
Fin de soirée sur la UNE	18h55 sur la TROIS

#### La franc-maçonnerie en Allemagne au temps du nazisme

Comment les francs-maçons ont été traités par les nazis.  
 Arnaud de la Croix et Jacques Lemaire

DIMANCHE 16 MARS	SAMEDI 22 MARS
9h20 sur la UNE	10h30 sur la UNE

#### Faux et vrais secrets de la franc-maçonnerie

Interrogations impertinentes sur la réalité maçonnique.  
 Françoise D'Hautcourt, Marcel Bolle de Bal et Jacques Lemaire

MERCREDI 26 MARS
18h55 sur la TROIS

MARDI 25 MARS	LUNDI 31 MARS
Fin de soirée sur la UNE	18h55 sur la TROIS

#### Commémoration du génocide des Tutsi au Rwanda

Les témoignages d'une mémoire vive, 20 ans après,  
 avec notamment Dominique Celis  
 Une production du Centre d'Action Laïque

DIMANCHE 30 MARS	SAMEDI 5 AVRIL
9h20 sur la UNE	10h30 sur la UNE

#### Y a-t-il un avenir pour la laïcité en Europe ?

L'action des laïques au sein de l'Union européenne.  
 Pierre Galand, Pierre-Arnaud Perrouy, Georges Liénard  
 et Jacques Lemaire

MERCREDI 9 AVRIL
18h55 sur la TROIS

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

**Funérailles civiles  
de toutes classes et crémation**

Chaussée d'Alseberg 19 - 1060 Bruxelles  
Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier



## Funérailles Wyns

Transferts,  
Funérailles, Créations,  
Assurances décès,  
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60  
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89  
1000 Bruxelles  
(près de St Pierre & Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIÉTÉ BELGE  
POUR LA  
CREMATION**

Association sans but lucratif  
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,  
nous défendons la dignité de l'idéal  
crémationniste. Faites-vous membre  
Assistance, complète  
et désintéressée

**DOCUMENTATION GRATUITE  
SUR DEMANDE ET SANS  
ENGAGEMENT**

Boulevard Maurice Lemonnier, 1  
1000 Bruxelles  
02 513 03 96

## Vient de paraître dans la collection *Liberté j'écris ton nom*

### En notre âme et conscience

Face à une opposition toujours active et parfois hostile, il est nécessaire de recentrer le débat sur l'euthanasie et surtout d'apporter les éléments de réflexion qui permettent d'aborder la question de manière pragmatique et non partisane. Clause de conscience et politiques institutionnelles, dilemme moral et autres principes éthiques sont abordés dans cet essai sous l'angle de la pratique médicale. **Dominique Lossignol**, directeur de l'unité de soins « supportifs » et palliatifs de l'Institut Jules Bordet et coordinateur du Forum End of Life, déconstruit les arguments avancés par les opposants au cadre légal ou à la pratique même de l'euthanasie par la démonstration de leur inconsistance, et nous invite à quelques exercices de pensée morale.... certainement pas moralisateurs.

### Nos savoirs à l'épreuve

Les médias de masse ont produit le mythe néolibéral qui nourrit notre imaginaire social, en primant le "je" au lieu du "nous" pour aboutir dans un monde où liberté et prospérité font faillite. Des exemples concrets montrent en quoi la confiance, le respect mutuel et l'échange sont des voies plus prometteuses. Les nouveaux médias les facilitent pourvu que les savoirs puissent être protégés. Or la science et l'information perdent notre confiance parce que nous souffrons d'infobésité, de scientisme et d'un manque de projet. Baptisé "alterpubliciste", **Patrick Willemarck**, auteur d'*Innover pour durer* – primé livre de management de l'année 2006 – nous rappelle concrètement que nous sommes les architectes de l'avenir en s'attaquant à un sujet plus social et politique en tant que père, grand-père, mari et citoyen engagé mais libre.

8 € l'exemplaire  
pour nos abonnés  
(au lieu de 10 €)

Double volume :  
12 euros l'exemplaire pour  
nos abonnés (au lieu de 15 €)

En vente au Centre d'Action Laïque, via la librairie en ligne  
[www.laicite.be/eshop](http://www.laicite.be/eshop) ou par virement au compte du CAL :  
IBAN BE16 2100 6247 9974 - BIC GEBABEB, en précisant  
le titre de l'ouvrage dans la communication (frais de port : 1,95 €)  
CAL, campus de la Plaine ULB - CP 234, 1050 Bruxelles  
Éditions Espace de Libertés : tél. 02 627 68 60 - [editions@laicite.be](mailto:editions@laicite.be)



**ESPACE**  
de libertés

Les auteurs viennent à votre rencontre



# THEATRE DE POCHE

DIRECTION OLIVIER COYETTE

**POIDS**

**PLUME**  
DE MIREILLE BAILLY  
CONCEPTION : AXEL DE  
BOOSERE ET MAGGY JACOT

AVEC  
KAREN DE PADUWA,  
MIREILLE BAILLY,  
DENIS MPUNGA  
AVEC LA PARTICIPATION DE  
OLIVIER COYETTE

**DU 18 MARS  
AU 5 AVRIL  
2014 À 20H30**

RELÂCHE LES DIMANCHES ET LUNDIS

LUMIÈRES : GÉRARD MARAITE ESPACE SONORE : FRANÇOIS JOINVILLE VIDÉO : SÉBASTIEN FERNANDEZ ASSISTANAT :  
RUDIGER FLÖRKE, VALÉRIE PERIN RÉSERVATIONS : 02.649.17.27 OU RESERVATION@POCHE.BE WWW.POCHE.BE  
BOIS DE LA CAMBRE, 1A, CHEMIN DU GYMNASE, 1000 BRUXELLES AVEC L'AIDE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES - SERVICE THÉÂTRE

